2020

Communauté de Communes
Serre-Ponçon Val d'Avance
Riche de Natures

RAPPORT ANNUEL

DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION & DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

AVANÇON I LA BÂTIE-NEUVE I LA BÂTIE-VIEILLE I BRÉZIERS I ESPINASSES I MONTGARDIN
PIÉGUT I RAMBAUD I REMOLLON I LA ROCHETTE I ROCHEBRUNE I ROUSSET
SAINT-ETIENNE-LE-LAUS I THÉUS I VALSERRES I VENTEROL

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance - 33, rue de la Lauzière 05 230 La Bâtie-Neuve
✆ 04 92 50 20 50 secretariat@ccspva.com www.serre-ponconvaldavance.com

Table des matières

PARTIE 1 LES INDICATEURS TECHNIQUES

CHAPITRE 1 >Le territoire desservi 5

1.1/ Présentation du périmètre 5

1.2/ Vision globale de l'organisation du service 6

1.3/ Déchets pris en charge par le service 6

CHAPITRE 2> La prévention des déchets 8

2.1/ Indice de réduction des déchets (IRD) 8

2.2/ Description des actions de l'économie circulaire (actions de communication ou de sensibilisation menées sur le territoire) 8

CHAPITRE 3/ La collecte des déchets organisation 9

3.1/ Pré-collecte 9

3.2/ Population desservie et taux de variation annuel 10

3.3/ Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire 11

3.4/ Fréquence des collectes par matériau 11

3.5/ Focus sur les déchèteries 12

3.5.1/ Jours et heures d'ouverture 12

3.5.2/ Fréquentation des déchèteries 12

3.6/ Evolution de l'organisation de la collecte 12

CHAPITRE 4> La collecte des déchets bilan : tonnages collectés, évolutions et performances 13

4.1/ Déchets non recyclables, collectés en collecte résiduelle (OM/ Déchets Ménagers Assimilés) 13

4.2/ Déchets recyclables collectés en collecte sélective (Emballages Papiers Verre) 15

4.3/ Déchets collectés en déchèteries 17

4.3.1 Liste des matériaux acceptés en déchèterie et repreneurs 2020 17

4.3.2 Tonnages collectés et évolution 19

4.4/ Déchets organiques 28

4.5/ Les performances de collecte (ratios) 29

4.5.1/ Sur les OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) 29

4.5.2/ Sur la collecte sélective 29

4.5.3/ Sur les principaux matériaux collectés en déchèteries 31

CHAPITRE 5 > Le traitement des déchets 31

5.1/ Localisation des unités de traitement, nature des traitements et valorisations 31

5.2/ Bilan du traitement des déchets 33
5.2.1/ Taux global de valorisation (sur les principales catégories de déchets collectées en 2017) 33
5.2.2/ Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage 34
5.2.3/ Collecte sélective : Refus de tri 35
5.2.4/ Objectifs nationaux de réduction des déchets et Plan Régional de Prévention et de gestion des Déchets : objectifs à atteindre 35
CHAPITRE 6> Impact environnemental et sanitaire 37
CHAPITRE 7> La concertation et la gouvernance 37
7.1/ Description des moyens d'information et de communication 37
7.2/ Suivi des réclamations 38
CHAPITRE 8> Modalites d'exploitation du service public de gestion des déchets 40
8.1/ Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets : population desservie et tonnages collectés par catégorie de déchets 40
8.2/ Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises 41
CHAPITRE 9/ Budget, coût du service et financement 42
9.1/ Montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement et aux investissements du service 42
9.2/ Le coût aidé du service public et niveau de financement (à partir de 2018) *Source = matrice des coûts* 42
9.3/ Le financement du service public 43
CHAPITRE 10> Structure du coût 45
10.1/ Nature des charges ou coût complet par étape technique, tous flux confondus *(source Matrice Ademe matrice agrégée en €)* 45
10.2/ La nature des produits (ou montant global détaillé des recettes) hors REOM 46
10.3/ La répartition des charges, des produits et du financement 48
CHAPITRE 11> Coût des differents flux de déchets 48
11.1/ Coût des différents flux 48
11.2/ Couverture des charges par les produits par flux 49
11.2/ Répartition des charges par flux et par étape technique 50
CHAPITRE 12> Evolution des coûts 50
CHAPITRE 13> INVESTISSEMENTS 2019 51
ANNEXES 52

PARTIE 1
LES INDICATEURS TECHNIQUES

CHAPITRE 1 >Le territoire desservi

1.1/ Présentation du périmètre

La CCSPVA a été créée le 1er janvier 2017 par fusion de deux anciennes communautés de communes (et retrait d'une commune). 2017 constitue donc sa 1ère année de fonctionnement.
La CCSPVA se situe au sud du département des Hautes-Alpes et rassemble 16 communes, dont 2 communes du département voisin des Alpes de Haute-Provence. Sa population est de 7 620 habitants (population municipale 2018) pour une superficie de 243 km ², soit une densité de 30.86 hab/km².

La géographie de la CCSPVA s'articule autour de deux vallées : la vallée de l'Avance et la Vallée de la Durance, abritant chacune un pôle principal : La Bâtie-Neuve sur l'Avance (2487 habitants), intégrée à l'aire urbaine de Gap, et Espinasses (728 habitants) sur la Durance.

1.2/ Vision globale de l'organisation du service

Le service public de gestion des déchets s'organise autour de 3 pôles :

- Le pôle Ordures Ménagères (ou Déchets Ménagers Assimilés) : la CCSPVA a délégué la collecte et le traitement de ces déchets à la Société Véolia Alpes-Assainissement. L'exutoire (enfouissement) est l'ISDI du Beynon sur la commune de Ventavon
- Le pôle Collecte Sélective (Tri-flux Emballages-Papiers-Verre) : la CCSPVA a délégué la collecte et le traitement de ces déchets à la Société Véolia Alpes-Assainissement, les matériaux concernés sont rassemblés au centre de tri du Beynon à Ventavon, avant d'être expédiés vers le centre de tri de Manosque (Emballages) et directement vers le recycleur (Papiers et Verre)
- Le pôle déchèteries : deux déchèteries sur la CCSPVA, une sur la commune d'Avançon, une sur la commune de Théus. La gestion s'effectue en régie directe pour le haut de quai et en prestation de service pour le bas de quai.

A noter : c'est la dernière année que les collectes OMR/ EMBALLAGES/ APIERS/VERRE s'effectuent en prestations privées, puisque la CCSPVA fonctionnera en régie de collecte dès le 1er janvier 2021

1.3/ Déchets pris en charge par le service

Les déchets pris en charge sont :

Les déchets ménagers (Ordures Ménagères produites par les particuliers**) et Assimilés** (ce sont les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites). Ce sont les déchets des entreprises, commerçants, artisans, et les déchets du secteur tertiaire. **Ces déchets sont maintenant appelés « déchets non recyclables »**

Les matériaux issus de la collecte sélective en apport volontaire : Emballages, Papiers, Verre et Cartons

<u>Les matériaux récupérés en déchèteries</u>

Les déchèteries acceptent les déchets des particuliers et des professionnels résidant sur le territoire de la CCSPVA, ainsi que ceux des communes de Chorges et Bellaffaire (convention).

Sans limitation de volume ou de nombre de dépôts, sauf :
- pour les gravats, les dépôts sont gratuits pour les particuliers, mais payants pour les professionnels dès le 1er dépôt (25 €/m³)
- pour les pneus agraires, les dépôts sont acceptés uniquement pendant les campagnes de collecte Adivalor. Ils sont facturés 40 euros l'unité.
- pour les plaques de bitume (3 € le m²)

<u>Les entreprises extérieures au territoire peuvent déposer uniquement</u> :

- Déchets verts-bois : 50 €/dépôt
- Encombrants : 100 €/dépôt
- Cartons : dépôt gratuit
- Ferraille : dépôt gratuit

Faits marquants en 2020 :

- Mars 2020 : mise en place d'un nouveau conteneur de stockage pour les déchets agricoles et les vélos
- Du 17/03 au 02/04 : fermeture des déchèteries ordonnée par la préfecture, en lien avec la crise sanitaire du COVID 19
- Ateliers méca Mobil idées le 2 et le 9 juin
- Renouvellement complet de la signalétique sur les 2 déchèteries
- Mise aux normes des garde-corps

CHAPITRE 2> La prévention des déchets

2.1/ Indice de réduction des déchets (IRD)

Le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100. Un indice pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.

	2010	2017	2018	2019	**2020**
Tonnage OM	1909	1710	1734	1420.68	**1483.85**
IRD		89.57	90.83	74.42	**77.73**

(2010 CCVA 9 communes 6870 habitants/ 2475 habitants sur Chorges/ 2000t d'OM collectées)

2.2/ Description des actions de l'économie circulaire (actions de communication ou de sensibilisation menées sur le territoire)

L'année 2020 est la 4ème année de fonctionnement de la CCSPVA.
L'organisation d'évènements a été rendue difficile voire impossible en raison de la crise sanitaire. Néanmoins, quelques animations ont pu être maintenues :

- 18 animations scolaires dans 18 classes de la CCSPVA (Automne 2020), avec 3 scénarios au choix : « Notre assiette raconte le gaspillage alimentaire »/ « Nos déchets sont de petits bouts de planètes »/ « Place nette zéro plastique ». Un retour très positif des enseignants, qui ont majoritairement opté pour le scénario sur le gaspillage alimentaire.
- Deux ateliers méca organisés par Mobilidées, au sein des services techniques de la CCSPVA, les 2 et 9 juin 2020 : beaucoup de succès pour ces ateliers, L'objectif

était de proposer aux participants un temps pour découvrir et se familiariser avec la mécanique vélo, afin d'être capable de réparer plutôt que de jeter.

CHAPITRE 3/ La collecte des déchets organisation

3.1/ Pré-collecte

La pré-collecte est l'étape entre le moment où le citoyen a terminé d'utiliser un produit et le moment où celui-ci est pris en charge par la collectivité.

Les équipements de pré-collecte en place sur la CCSPVA :

Flux	**Type de contenant**	**Nombre de contenants répartis sur les 16 communes**
Ordures ménagères	Colonnes aériennes 5 m³	113
	Colonnes semi-enterrées 5 m³	
Tri sélectif (3 flux)	Colonnes semi-enterrées 5 m³	220
	Colonnes aériennes 4 et 5 m³	
Cartons	Colonnes aériennes 5 m³ (4 m ³)	31
Déchèteries	Bennes	7 bennes à quai à Avançon 6 bennes à quai à Théus
	Contenants	Selon les flux
Biodéchets*	Composteurs individuels	54 composteurs vendus en 2020

Biodéchets* : la CCSPVA est lauréate du programme LIFE IP SMART WASTE et déploiera sur la période 2021-2023, sa stratégie en matière de gestion des déchets organiques

3.2/ Population desservie et taux de variation annuel

(populations légales 2017 entrées en vigueur le 1er janvier 2020)

Code	Libellé	Population légale 2017 (pop. municipale)
04150	Piégut	186
04234	Venterol	241
05011	Avançon	404
05017	La Bâtie-Neuve	2534
05018	La Bâtie-Vieille	342
05022	Bréziers	230
05050	Espinasses	796
05084	Montgardin	464
05113	Rambaud	376
05115	Remollon	442
05121	Rochebrune	171
05124	La Rochette	466
05127	Rousset	183
05140	Saint-Étienne-le-Laus	284
05171	Théus	200
05176	Valserres	261
Total CCSPVA		7580

Flux	Population desservie
Ordures ménagères	Les 16 communes de la CCSPVA soit 7 580 habitants
Tri sélectif (3 flux)	Les 16 communes de la CCSPVA soit 7 580 habitants
Déchèteries	Avançon : les 16 communes de la CCSPVA + la commune de Chorges (2 973 habitants) soit au total 10 553 habitants
	Théus : les 16 communes de la CCSPVA + la commune de Bellaffaire (144 habitants)
Composteurs individuels	Les 16 communes de la CCSPVA soit 7 580 habitants

Convention pour l'accès de la commune de Chorges à la déchèterie d'Avançon conclue le 1er janvier 2017 pour une durée de 4 ans soit jusqu'au 31/12/2020
Convention pour l'accès de la commune de Bellaffaire à la déchèterie de Théus conclue le 1er janvier 2018 pour 1 an, reconductible par reconduction expresse 2 fois soit jusqu'au 31/12/2020

3.3/ Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

	FLUX DE DECHETS EN APPORT VOLONTAIRE			
Nombre et type de contenants disponibles	OMR	Emballages	Papiers	Verre
	113 colonnes aériennes et semi-enterrées	105 colonnes aériennes et semi-enterrées	55 colonnes aériennes et SE	62 colonnes aériennes et SE
Tonnage collecté en 2020	1484 t	255 t	139 t	274 t

Les flux apportés dans les deux déchèteries de la CCSPVA sont collectés soit en bennes soit dans des contenants appropriés au flux collecté.

3.4/ Fréquence des collectes par matériau

Fréquence de collecte	Communes concernées
ORDURES MENAGERES	
Une fois par semaine toute l'année	Avançon/ Bréziers/ La Bâtie Vieille/La Rochette/ Montgardin/ Piégut/ Rambaud/ Rochebrune/ Rousset/ Saint Etienne Le Laus/ Théus/ Valserres Venterol
Deux fois par semaine toute l'année	La Bâtie-Neuve/ Espinasses/ Remollon
Deux à trois fois par semaine en période estivale	Les points touristiques : campings, belvédère, plages, sanctuaire
EMBALLAGES	
Une fois par semaine toute l'année sur les 16 communes	
PAPIERS et VERRE	
Une fois tous les 15 jours	Avançon/ La Bâtie-Neuve/ La Bâtie Vieille/ La Rochette/ Montgardin/ Rambaud/ Saint Etienne Le Laus/ Valserres
Une fois par mois	Bréziers/ Espinasses/ Piégut/ Remollon/ Rochebrune Rousset/ Théus/ Venterol

3.5/ Focus sur les déchèteries

3.5.1/ Jours et heures d'ouverture

Avançon *Val d'Avance*
Plaine d'Avançon 05230 Avançon
☎ 04 13 19 10 52

	HIVER Du 1er novembre au 31 mars	ÉTÉ Du 1er avril au 31 octobre
LUNDI	14H - 17H	14H - 18H
MARDI	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 18H
MRCREDI	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 18H
JEUDI	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 18H
VNDREDI	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 18H
SAMEDI	9H - 12H 13H30 - 17H	9H - 12H 13H30 - 18H

THÉUS *Pays de Serre-Ponçon*
Plaine de Théus 05190 Théus
☎ 06 77 90 98 62

	HIVER Du 1er novembre au 31 mars	ÉTÉ Du 1er avril au 31 octobre
LUNDI	14H - 17H	14H - 18H
MARDI	9H - 12H	9H - 12H
MERCREDI	14H - 17H	14H - 18H
JEUDI		
VENDREDI	14H - 17H	14H - 18H
SAMEDI	9H - 12H / 13H30 - 17H	9H - 12H / 13H30 - 18H

3.5.2/ Fréquentation des déchèteries

Données non disponibles

3.6/ Evolution de l'organisation de la collecte

Les bacs roulants ont été supprimés sur le dernier trimestre de l'année 2018. La CCSPVA rassemble désormais 102 points de collecte en apport volontaire multi matériaux.
Les tournées de collecte des Ordures Ménagères sont réorganisées depuis cette date afin d'optimiser les remplissages, et de s'adapter aux transferts de flux liés à l'extension des consignes de tri.

Les objectifs de suppression des bacs sont multiples :

- maîtriser les coûts de collecte en passant sur un seul type de préhension (collecte par camion grue), en rationalisant les points de collecte et en adaptant les fréquences

- favoriser le geste de tri en associant systématiquement une colonne emballages aux colonnes OM afin d'améliorer les performances de tri, génératrices de recettes pour la CCSPVA

L'objectif est également environnemental : ce changement favorise le recyclage tout en limitant les émissions de CO2 liées aux camions de collecte.

L'année 2020 est une année de transition, c'est la dernière année de collecte en prestation privée, puisque la CCSPVA reprendra la collecte en régie au 1er janvier 2021.

L'année 2020 a été consacrée à la stucturation du service Régie de collecte et à son organisation tant administrative que technique.

CHAPITRE 4> La collecte des déchets bilan : tonnages collectés, évolutions et performances

4.1/ Déchets non recyclables, collectés en collecte résiduelle (OM/ Déchets Ménagers Assimilés)

1 484 t d'ordures ménagères ont été collectées en 2020 sur le territoire de la CCSPVA, ce qui représente 196 kg/hab/an (la population prise en compte est la population municipale Insee 2017 soit 7 580 hab).

Après une forte diminution en 2019 (- 313 t, soit – 18%), **le tonnage de déchets non recyclables semble se stabiliser (+ 63 t, soit +4%)**

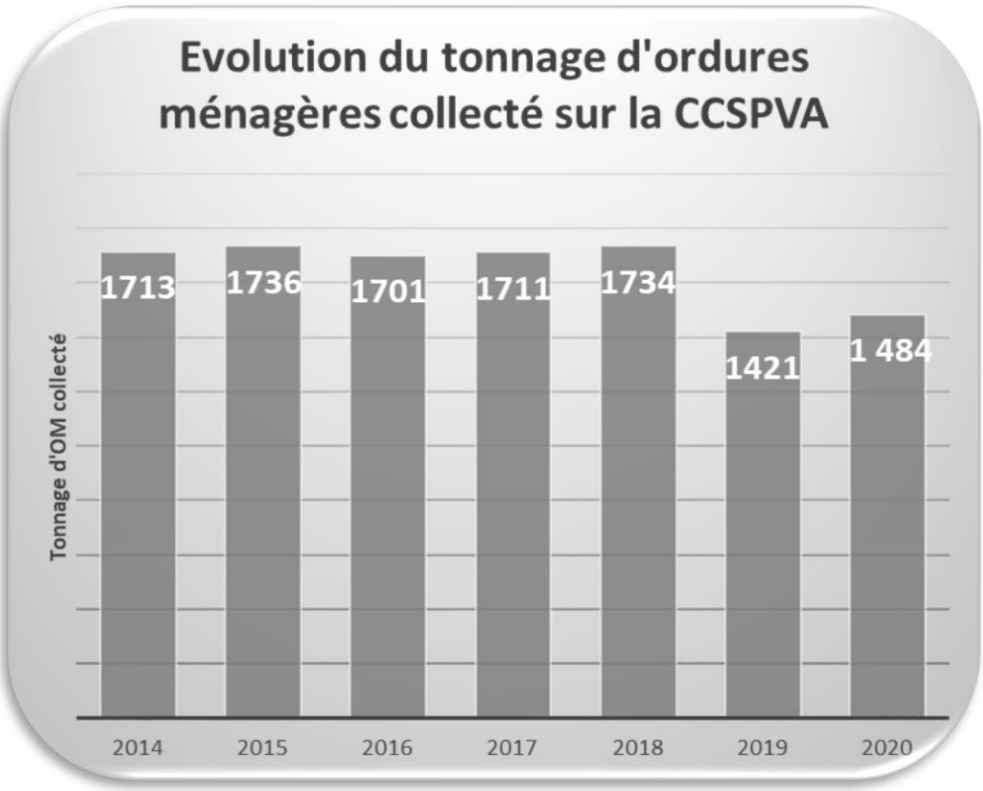

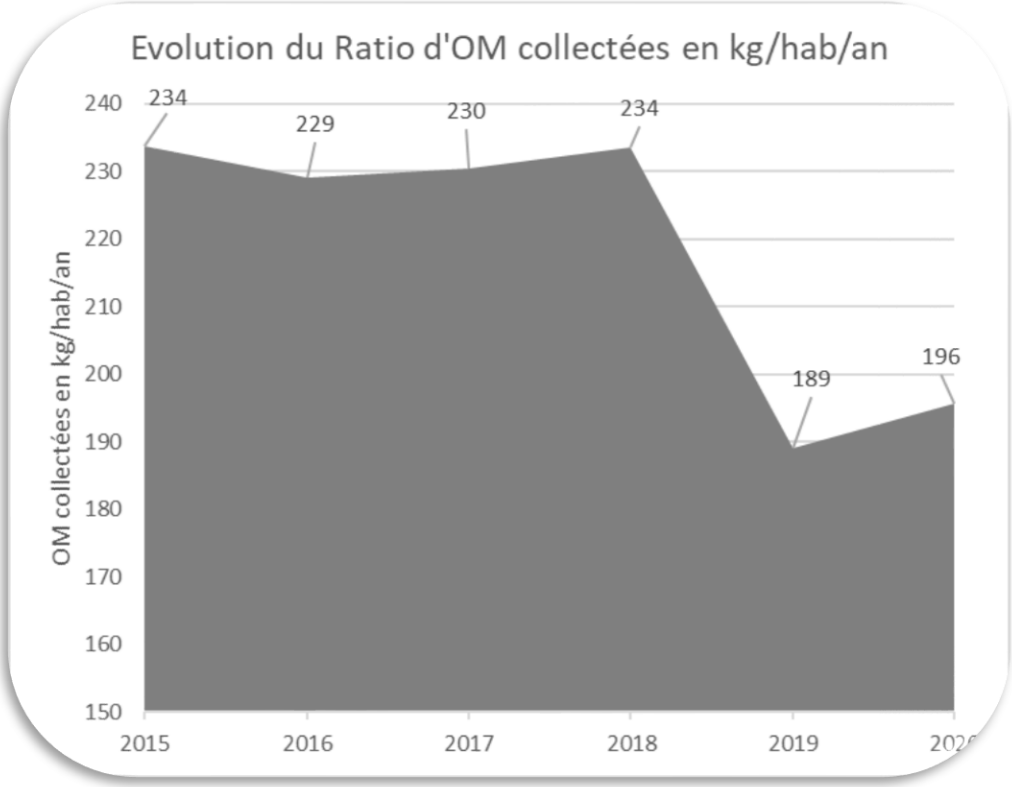

Le nombre de kilos collectés par habitant est en légère augmentation par rapport à 2019 (+7 kg/hab/an).

4.2/ Déchets recyclables collectés en collecte sélective (Emballages Papiers Verre)

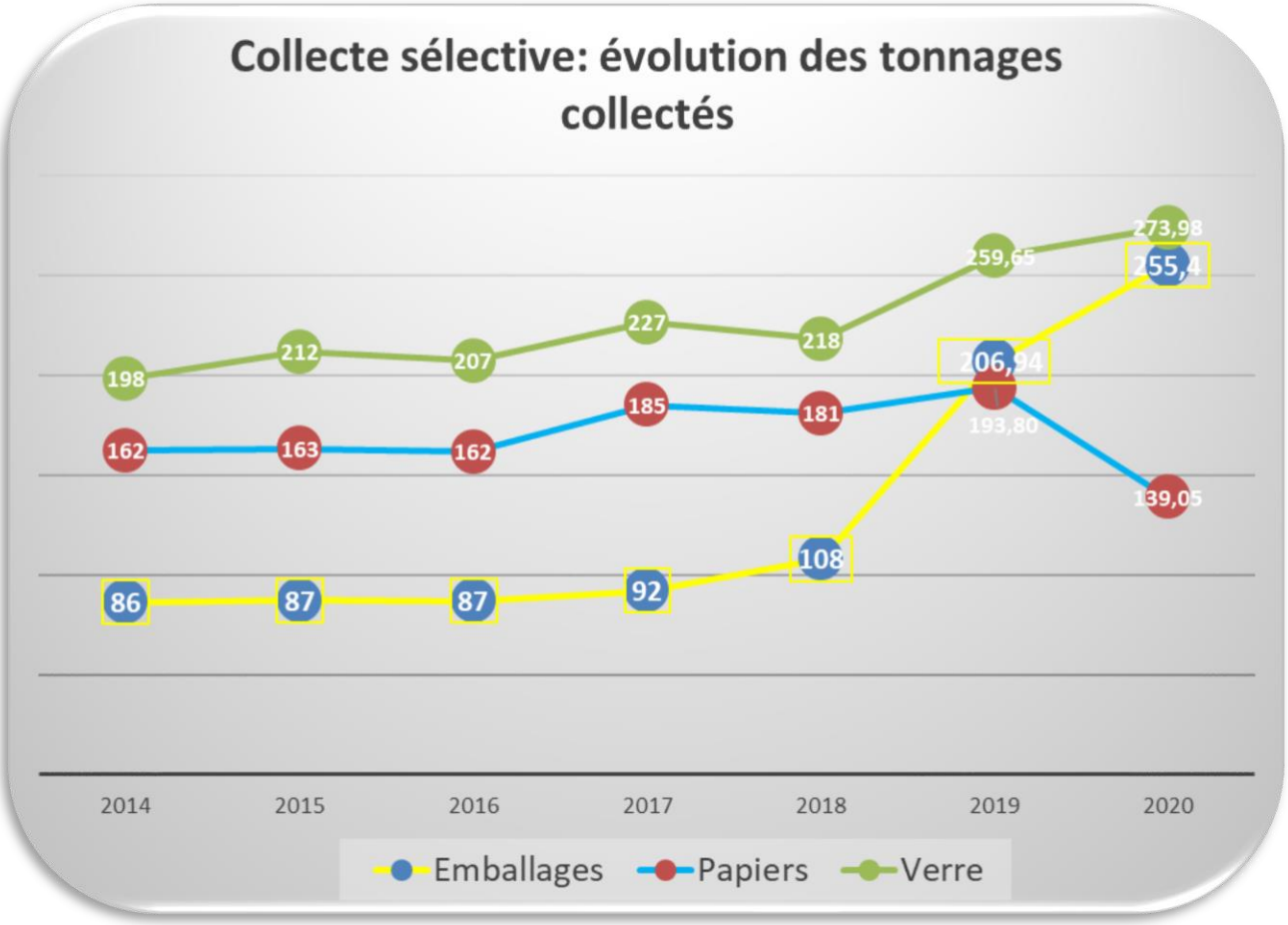

Le tonnage d'emballages collecté accentue sa progression entamée en 2017 : 255 tonnes collectées en 2020, soit un ratio de 33.7 kg/hab/an (en progression + 6.5 kg/hab/an) et **une augmentation globale de 23 %** (48 t de plus collectées par rapport à 2019).

En deux ans (2019-2020), le tonnage d'emballages collectés a été multiplié par 2,3, et le ratio par habitant est passé de 14.5 kg/hab/an, à 33.7 kg/hab/an.

Le tonnage de verre (273 t) continue également sa progression (+14t, soit + 6%) ,

Le tonnage de papier collecté connait cette année une brusque diminution : -55 t, soit -28%.

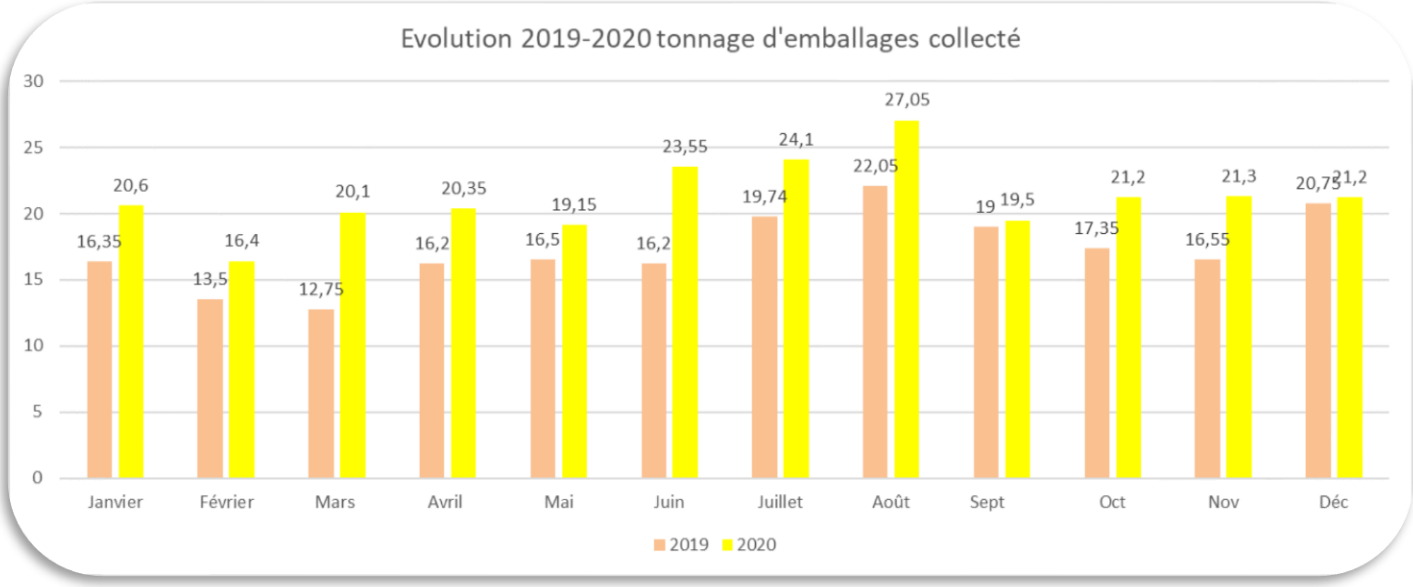

Les tonnages mensuels d'emballages collectés ont poursuivi chaque mois en 2020 leur augmentation entamée au dernier trimestre 2018 grâce au lancement de l'Extension des consignes de Tri.

La densification des colonnes EMBallages désormais systématiquement associées aux colonnes OM a favorisé et facilité le geste de tri, jouant un rôle dans cette augmentation des tonnages collectés.

Les ratios en kg/hab/an suivent les tendances évoquées ci-dessus.

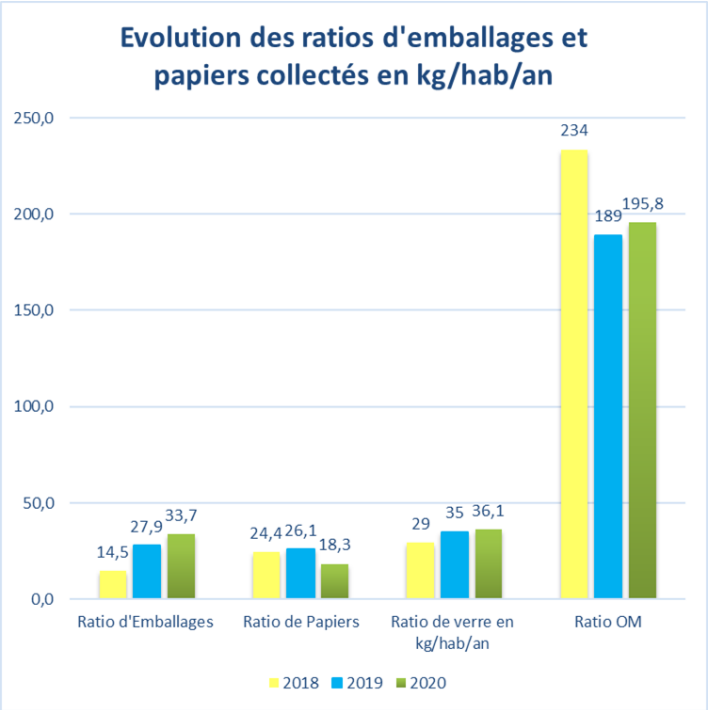

4.3/ Déchets collectés en déchèteries

Rappel : la population concernée par les 2 déchèteries est de 10 551 habitants (intégration des communes de Chorges et Bellaffaire)

4.3.1 Liste des matériaux acceptés en déchèterie et repreneurs 2020

Type de matériau	Repreneurs	Coût total 2020 TTC (collecte et traitement)	Echéance du contrat
PRESTATIONS PAYANTES			
ENCOMBRANTS	ALPES ASSAINISSEMENT VEOLIA	**91 525 €**	**31/12/2020**
Ferrailles / Batteries	LELIEVRE RECYCLAGE (05310 La Roche de Rame)	**0 €**	**31/12/2020**
Cartons	GROS ENVIRONNEMENT la Mûre	**17 545 €**	**31/12/2020**
Déchets dangereux spécifiques HORS ECODDS	ALPES ENVIRONNEMENT	**23 951 €**	**31/12/2020**
Gravats	SOCIETE ANDRE TRANSPORT (05000 La Rochette)	**11 097 €**	**31/12/2020**
Poussée déchets verts	AMCV (Avançon)/GUIGUES (Théus)	**6 377 €**	**Paiement sur devis**
Broyage des déchets verts et du Bois	ALPES ASSAINISSEMENT VEOLIA	**24 633 €**	**31/12/2020**
Traitement du broyat de déchets verts et de bois	TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT Les Mées	**35 900 €**	**31/12/2020**
Huile moteur	SEVIA	**1 670 €**	**19/08/2019 tacite reconduction**

PRESTATIONS GRATUITES		
DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES	ALPES ENVIRONNEMENT pour ECO DDS	Durée indéterminée (agrément national)
DASRI (déchets médicaux)	DASTRI	1/1/2017, tacite reconduction jusqu'à la fin de l'agrément
MOBILIER	ALPES ASSAINISSEMENT pour ECOMOB	2019-2023
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E)	ALPES ASSAINISSEMENT pour OCAD3E	Convention 2015-2020
Pneus VL	TFM Sud-Est pour Aliapur	Agrément national
Ampoules Néons	RECYLUM-ECOSYSTEM	Convention 2015-2020
Cartouches d'encre	COLLECTOR	Convention non retrouvée
Piles	COREPILE	2017, expire 31/12/2021
Textiles	FILS D'ARIANE	10/12/2018, tacite reconduction
Huile Alimentaire	OLEOVIA	Convention non retrouvée
Déchets agricoles (2 campagnes de collecte par an)	ALPES ASSAINISSEMENT pour ADIVALOR	Convention annuelle
Bibelots, matériel en bon état, vélos, electro ménager, livres…	Ressourcerie d 'Embrun (uniquement sur déchèterie d'Avançon)	Convention jusqu'au 31/12/2020

4.3.2 Tonnages collectés et évolution

LES FILIERES PAYANTES

<u>Encombrants/Ferrailles/ Carton</u>

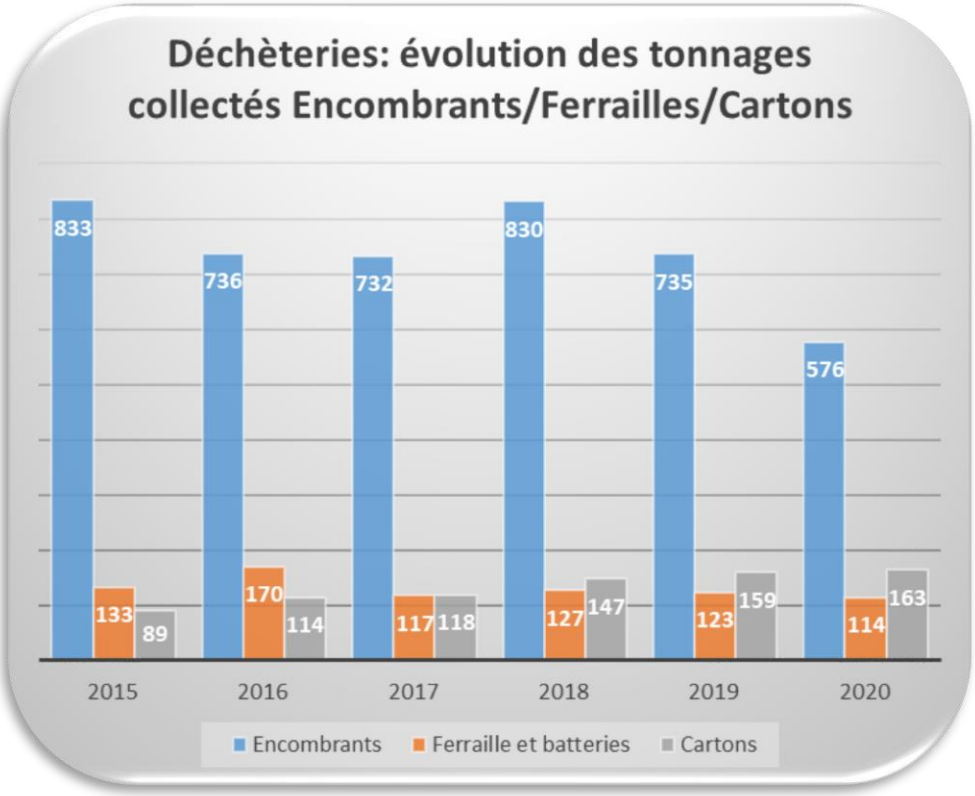

Le tonnage d'encombrants est en nette diminution après avoir connu une forte augmentation en 2018 : 576 tonnes collectées en 2020, soit 159 t de moins qu'en 2019 (-22 %). Cette évolution s'explique par le maintien en 2020 de l'interdiction de dépôt de fenêtres pour les professionnels, le fonctionnement effectif sur une année pleine de la filière « Plâtre » qui a permis de détourner 126 tonnes de l'enfouissement et d'en assurer le recyclage. Une vigilance accrue des agents permet également d'éviter davantage d'erreurs de tri.

Le tonnage de ferraille-batteries est en légère diminution : 114 t collectées, -9 t collectées, par rapport à 2019, baisse attribuable au ralentissement de l'activité en début d'année lié au COVID-19.

Le tonnage de cartons est en légère progression pour la 4ème année consécutive : + 4 t.

La Rochette : pose nouvelle colonne carton

4 colonnes supplémentaires acier de chez Astech ont été commandées en 2020 et installées début 2021 aux points suivants :
Pont sarrazin : échange de colonne
St Roch (Rambaud) : ajout d'une colonne
Espinasses – Maison de retraite
La Bâtie-Neuve : Coccimarket

A la différence des colonnes « bois » , ces nouvelles colonnes ne disposent pas de portes sur l'avant et ne peuvent être vidées qu'à l'aide du camion grue.

Déchets dangereux hors éco DDS

Définition : il s'agit de déchets spécifiques qualifiés de dangereux ne rentrant pas dans la filière gratuite ECO DDS de par leur nature ou leur conditionnement. Ils se répartissent en 6 flux.

Plus de 32 t ont été collectées en 2020, tonnage stable, dont 58 % sur le flux « Emballages Vide Souillés ».

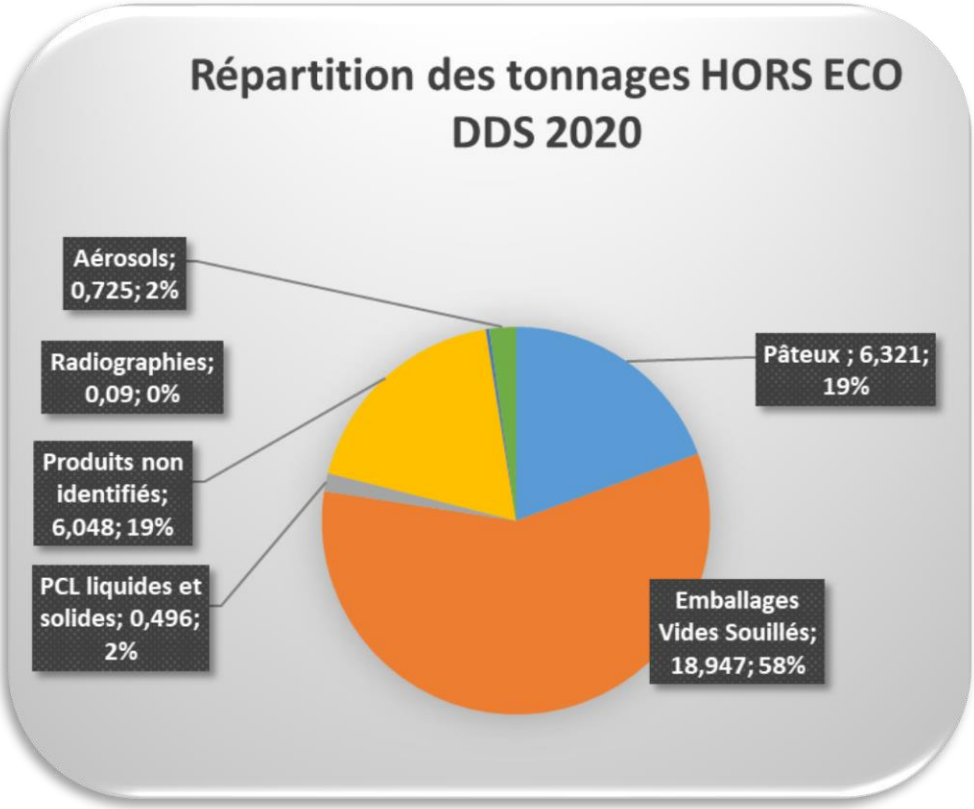

Déchets verts et Bois

2 campagnes de broyage au printemps et à l'automne ont eu lieu sur les déchèteries d'Avançon et de Théus.

Tonnages 2020	Déchets Verts	Bois non traité A	Bois traité B
Avançon	802	45	378
Théus	163	8	39
Total	965	53	417

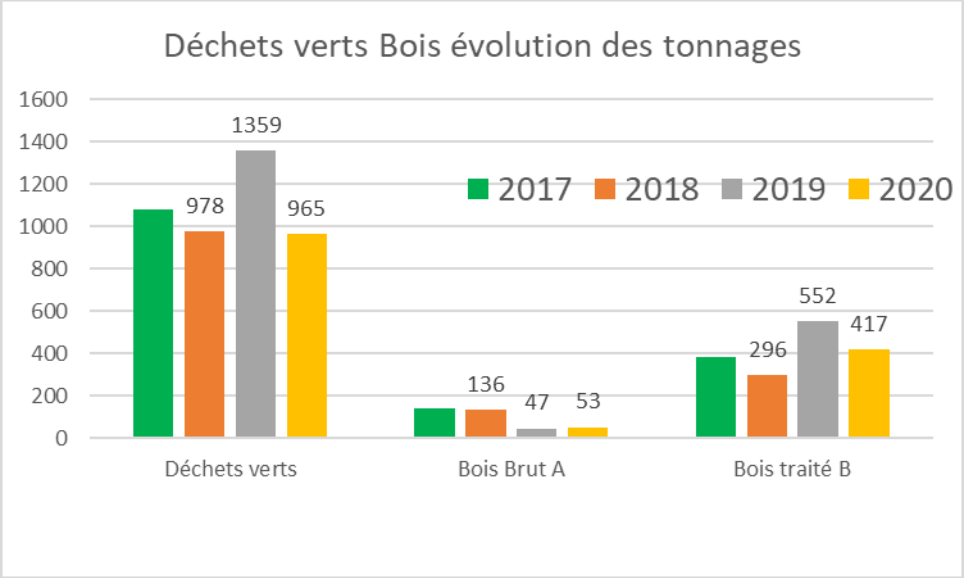

Les tonnages déchets verts et bois reviennent à un niveau comparable à celui de 2018, après avoir explosé en 2019.

Gravats

75 bennes ont été évacuées vers la décharge du Lozerot, ce qui représente près de 1400 t de gravats (1 m³ gravats= 1.7 t, 1 benne= 11 m³= 18.7 t). Ce tonnage est en diminution pour la 2ème année consécutive, certainement grâce à la tarification sur les dépôts de gravats, instaurée en 2019, pour les professionnels.

Huiles moteur

6 pompages des colonnes huile ont eu lieu sur les deux déchèteries en 2020, soit environ 17 m3 .

LES FILIERES GRATUITES : les éco-organismes

ECO DDS

Créée en 2012, EcoDDS est une société à but non lucratif dont la mission est d'encourager au tri, de collecter et de traiter certains déchets chimiques des particuliers.
EcoDDS travaille en collaboration avec ses entreprises adhérentes, conformément au principe de Responsabilité Elargie du Producteur, afin qu'elles réalisent concrètement leur engagement de collecter les produits usagés qu'elles ont mis sur le marché.

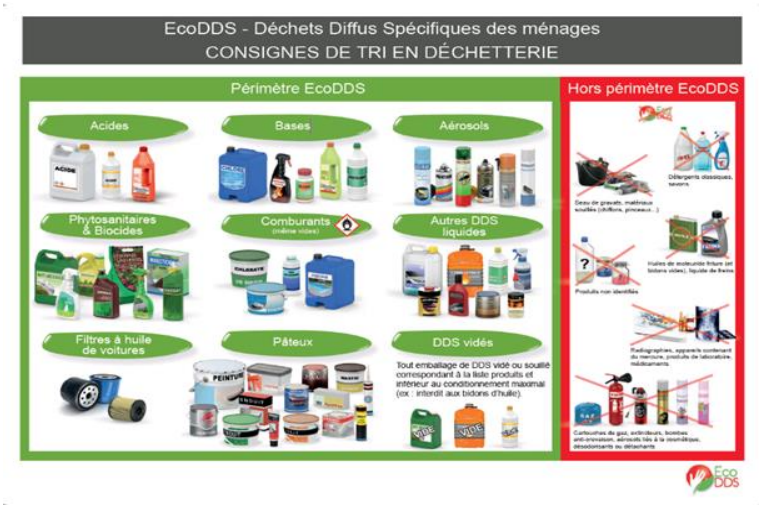

15.7 t de Déchets Diffus Spécifiques rentrant dans la filière Eco DDS ont été collectés en 2020 , tonnage stable.

Leur répartition par flux est la suivante (9 flux au total) :

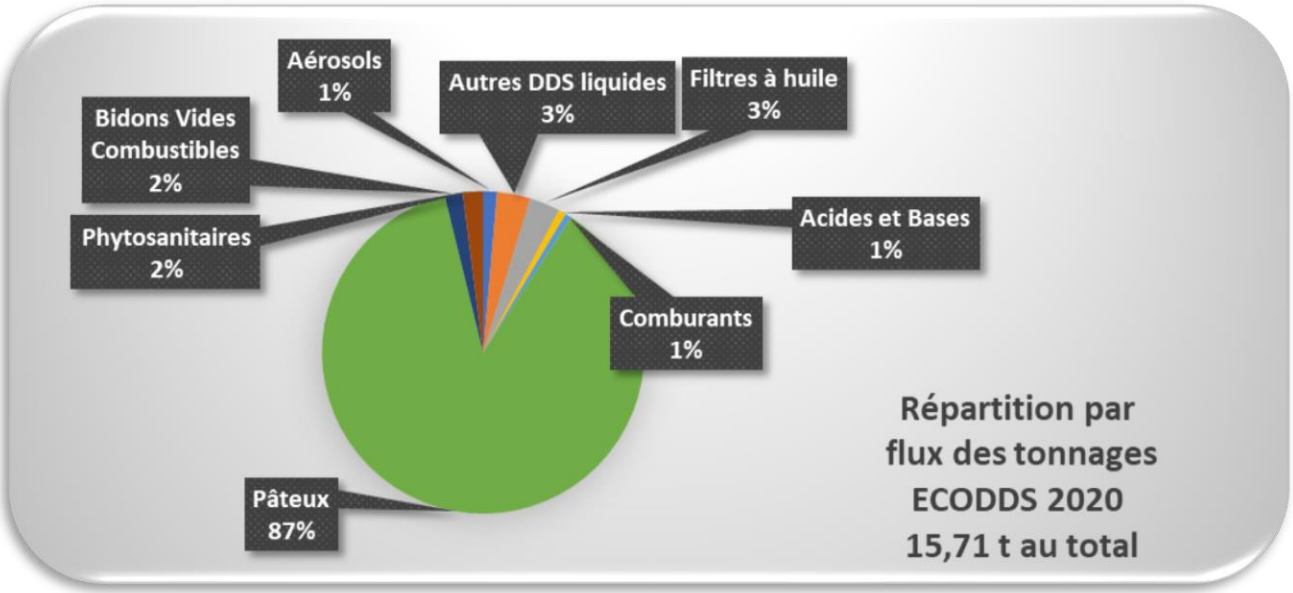

La majorité des dépôts de DDS (87%) concernent des pâteux : peintures vernis, colles…. Une nouvelle catégorie est apparue : les bidons vides de combustibles de chauffage. Une catégorie a disparu : les DDS vidés, chaque bidon vide étant désormais déposé dans sa catégorie avec les contenants non vides.

Leur collecte, transport et traitement sont assurés par l'Eco organisme ECODDS et sont donc gratuits pour la collectivité

__Éco-mobilier__ est un éco-organisme créé en décembre 2011 pour la collecte et le recyclage du mobilier usagé. Cette filière est financée par la mise en place de l'éco-participation à l'achat des meubles neufs depuis le 1er mai 2013[1].

140 bennes Eco Mobilier ont été enlevées gratuitement en 2020 soit un tonnage de 286 t, stable **par rapport à 2019 (+8t)**

ECOSYSTEM est agréé par les pouvoirs publics et à but non-lucratif. Il est l'organisme coordonnateur de la filière DEEE, en charge des appareils (gros électroménager froid et hors froid, petits appareils et écrans), et des lampes et ampoules.
Ainsi, les appareils électriques et électroniques ainsi que les lampes et ampoules collectés en déchetterie peuvent être dépollués et recyclés dans le respect des normes environnementales dans le cadre de la filière agréée.

Extrait rapport développement durable 2020 Eco System

130 t de DEEE ont été collectés en 2020 sur les deux déchèteries de la CCSPVA, soit une performance de 19.9 kg/hab/an, bien supérieure aux performances départementales (13.3 kg/hab/an), régionales (5.9 kg/hab/an) et nationales (6.4 kg/hab/an).

Les gains environnementaux sont les suivants :

Votre contribution à la collecte en 2020

Votre 1ère collecte date du : 22/09/2008

	2019 (tonnes)	2020 (tonnes)	Progression des flux 2019/2020	Nombre d'objets 2020
GEM HF	60,0	61,2	+2,0%	1 222
GEM F	25,1	21,3	-15,2%	426
ÉCRANS	12,7	11,3	-10,4%	789
PAM	32,0	52,1	+62,6%	22 607
LAMPES	0,5	0,7	+29,3%	7 859
TOTAL	**130,3**	**146,6**	**+12,5%**	32 903

Pour connaître les tonnages collectés dans chacune de vos déchetteries, connectez-vous sur votre portail https://pro.ecosystem.eco/ rubrique **"Indicateurs"**.

Votre performance de collecte d'appareils 2020

Le nombre d'habitants mentionné dans votre Convention OCAD3E s'élève à : 7 338
Votre performance est basée uniquement sur la collecte réalisée sur les points d'enlèvements de votre collectivité.

Performance filière en (kg/hab/an*)	Collectivités territoriales	Distributeurs**	Autres canaux***	TOTAL
Votre département affiche une performance de :	13,3	1,7	0,2	13,6
Votre région affiche une performance de :	5,9	2,3	2,9	11,0
Au niveau national, la performance est de :	6,4	1,9	3,1	11,4

*Calcul sur la base du recensement INSEE 2018 (valable au 1er janvier 2021).
** Les données peuvent ne pas être significatives du fait de l'organisation de certains distributeurs avec des entrepôts régionaux.
*** B2B et autres canaux.

(1) tonnage de l'année 2020/population contrat type OCAD3E, tient compte des éventuels changements de population et prorata temporis.

La performance[1] de votre collectivité est :

19,9 kg d'appareils/hab/an

1,1 lampes/hab/an

Performances nationales des collectivités territoriales desservies par ecosystem

Les performances nationales sont basées uniquement sur la collecte des appareils électriques et électroniques.

Milieu	Performance 2019	Performance 2020
Rural (< 70 hab/km²)	10,17 kg/ha/an	9,81 kg/ha/an
Semi-urbain (entre 70 et 700 hab/km²)	7,33 kg/ha/an	7,15 kg/ha/an
Urbain (> 700 hab/km²)	2,99 kg/ha/an	2,85 kg/ha/an

Votre collectivité fait partie du milieu : **rural**

ecosystem
recycler c'est protéger

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE (05) 4

VOTRE BILAN 2020 : PROTÉGER LES RESSOURCES NATURELLES

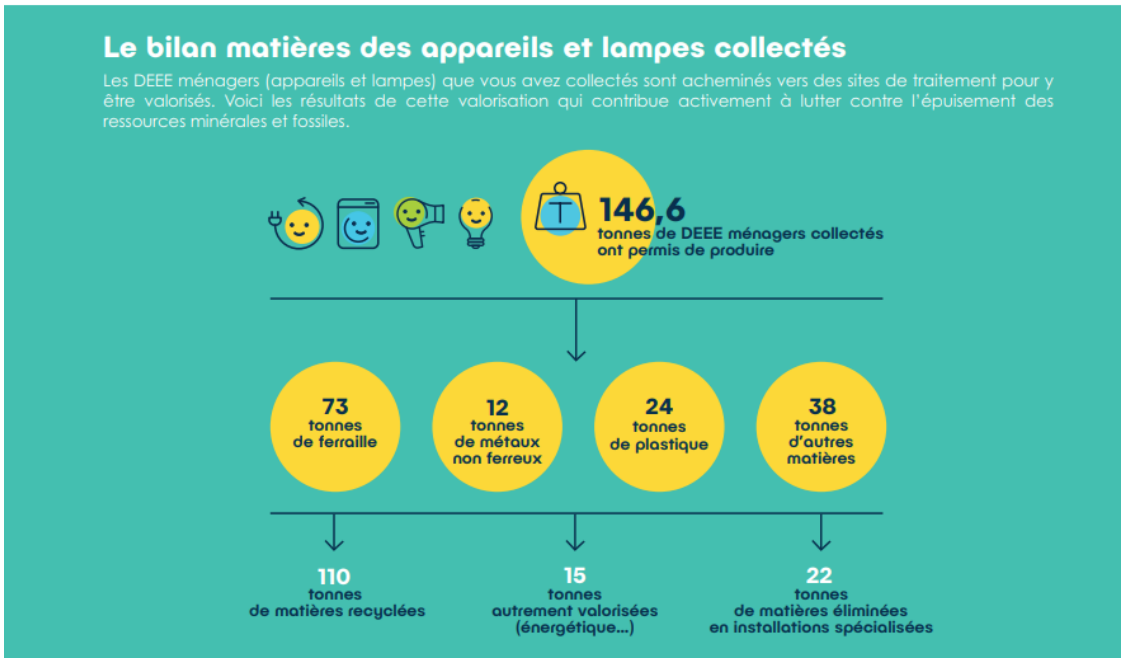

1643 kg de piles et petites batteries récupérées en 2020 sur les deux déchèteries

Notre collaboration avec Les Fils d'Ariane a permis la collecte de plus de13 t de textiles (3 points de collecte : 2 sur les déchèteries et 1 sur Espinasses)

La société privée sans but lucratif Adivalor est née en 2001 de la nécessité d'organiser la collecte et le recyclage des déchets agricoles. Les principales fédérations de producteurs, les grandes coopératives, le négoce, la distribution et le syndicat FNSEA ont créé une filière basée sur principe "pollueur-payeur". Une éco-contribution appliquée sur le prix des produits neufs financent la récupération.

ADIVALOR définit les modalités techniques des collectes, organise et finance tout ou partie de l'élimination des déchets concernés. La structure intervient, également, en amont lors des phases préparatoires et d'organisation. Elle propose aux opérateurs des outils de communication orientés sur la prévention, l'éducation et l'information dans le domaine des déchets.

En parallèle de ces activités opérationnelles, la structure développe un pôle d'étude et développement en charge de la mise au point des procédures de collecte pour chaque type de déchets, affiner l'évaluation des gisements de déchets agricoles, apporter des compléments d'information sur les impacts environnementaux des déchets phytopharmaceutiques, optimiser les coûts et process des différentes filières, et proposer aux industriels des critères d'écoconception lors de la mise au point d'emballage ou de formulation.

La CCSPVA a conventionné pour la première fois en 2018 avec ADIVALOR afin d'organiser 2 collectes de déchets agricoles sur ses deux déchèteries. Les consignes de conditionnement sont strictes et doivent être respectées et assimilées par les agriculteurs.

Des sacs spécifiques ont été commandés distribués gratuitement en déchèteries pour permettre un stockage conforme de certaines catégories de déchets.

En 2018, 5 flux étaient concernés : les filets paragrêles, les films plastique d'élevage (ensilage et enrubannage), les ficelles plastique et les filets de balles rondes.
Au total, 9.4 t de déchets agricoles ont été collectées en 2018.

En 2019, la collecte concernait 2 flux supplémentaires : les bigs-bags et les plastiques de maraîchage

En 2020, ce sont ainsi 31 tonnes de plastiques agricoles qui ont pu être orientés vers les filières de recyclage (tonnage stable)

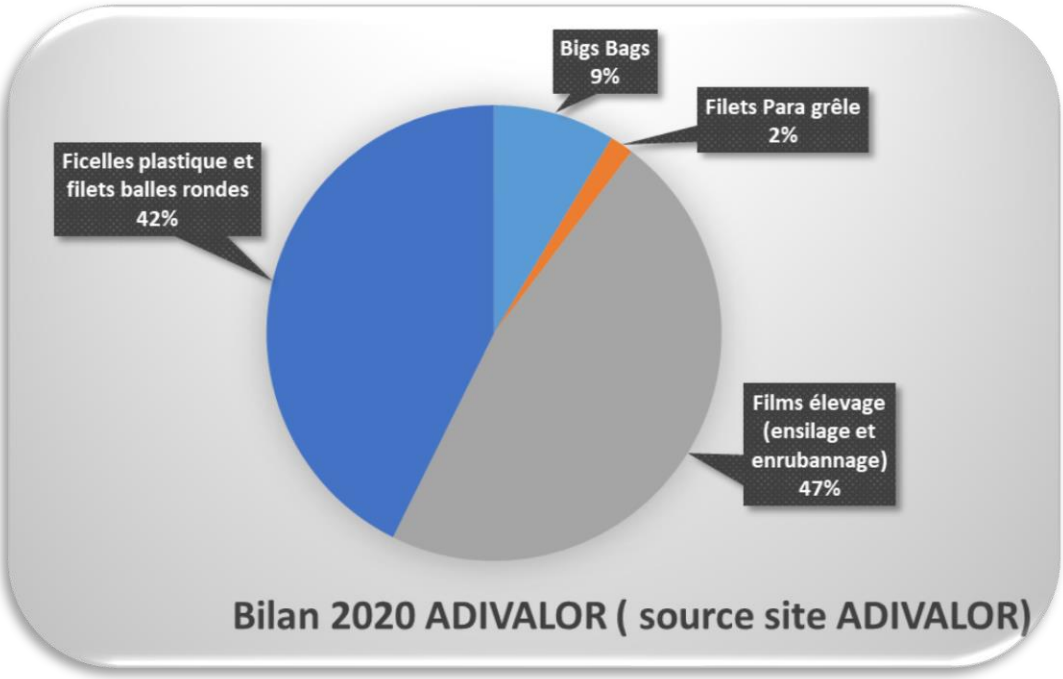

ESPACES REEMPLOI

Déchèterie d'Avançon : partenariat avec la ressourcerie d'embrun

La CCSPVA a signé en 2018 une convention de partenariat avec la Communauté de Communes de Serre-Ponçon, gestionnaire de la Ressourcerie d'Embrun : un caisson de stockage a été mis en place au mois de mai 2018 sur la déchèterie d'Avançon afin d'y déposer tous les meubles, électro-ménager, livres, jouets, bibelots en bon état. Ceux-ci sont régulièrement récupérés par les agents de la Ressourcerie d'Embrun et rapatriés sur leur site, pour être remis en état et revendus dans leur magasin.

En 2020, ce sont plus de 4 tonnes tonnes d'objets qui ont été détournés de la benne à encombrants, dont 1.7 t de mobilier et 1 t D3E.

Déchèterie de Théus :

Un espace de « donnerie » /récupération a été mis en place dans le local attenant au local gardien. Il est ouvert et en accès libre pendant les heures d'ouverture de la déchèterie.

PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION MOBIL'IDEES POUR LA RECUPERATION DES VELOS

Dans le cadre d'un projet LEADER de développement du réemploi des vélos à l'échelle du Pays Gapençais, une convention de récupération de vélos en déchèterie a été signée en février 2019 entre la Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance et

l'association Mobil'idées, et renouvelée en 2020. En parallèle, des actions de sensibilisation au réemploi des vélos ont été conduites tout au long de l'année.
57 vélos ont ainsi été récupérés au total sur les déchèteries de Théus et Avançon (32 vélos enfant et 25 vélos adulte).
La plupart des vélos récupérés ont pu être remis en état. Certains ont été démontés pour pièces.

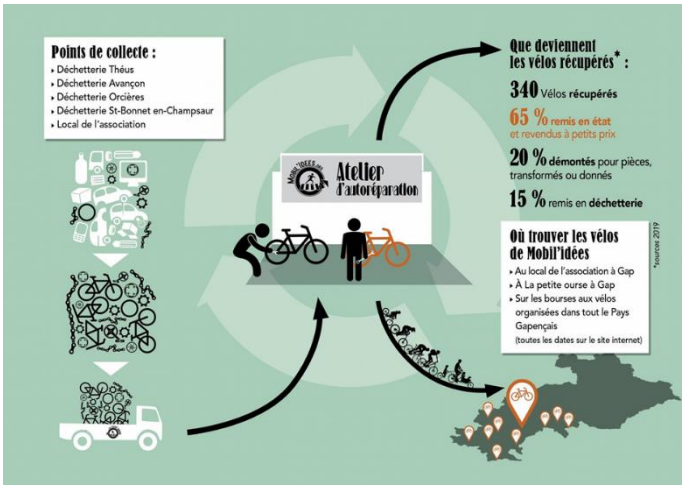

4.4/ Déchets organiques

La CCSPVA a relancé en 2019 son programme de compostage individuel en renouvelant son stock de composteurs mis à disposition des usagers moyennant une participation de 25 €/u.

Le choix des élus, dans la droite ligne de la charte Zéro Plastique, s'est alors porté sur un composteur en bois brut, sans traitement chimique, fabriqué par une entreprise française localisée dans le Jura. Chaque composteur est livré avec un bioseau, un outil aérateur et un guide du compostage .

120 composteurs ont été acquis en 2019, 34 distribués en 2019, et 54 en 2020. Les 12 écoles de la communauté ont également bénéficié de composteurs gratuits.

Dès 2021, et jusqu'en 2023, la CCSPVA développera sa stratégie de gestion des déchets organiques, soutenue par l'Europe, l'Ademe et la Région dans le cadre du programme LIFE IP SMART WASTE.

4.5/ Les performances de collecte (ratios)

4.5.1/ Sur les OMR (Ordures Ménagères Résiduelles)

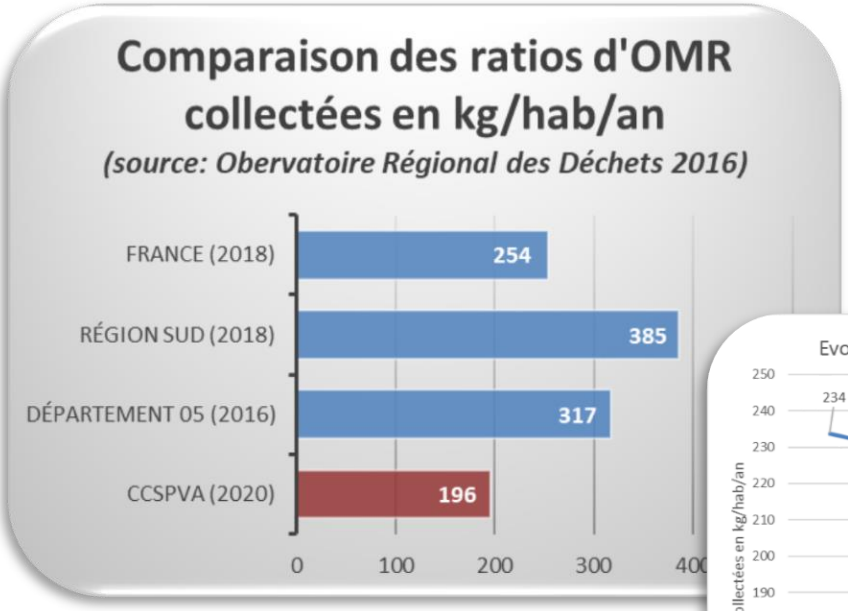

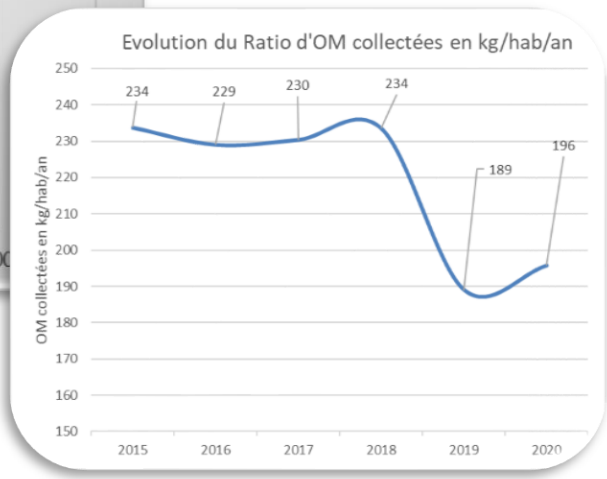

Le ratio des OMR de la CCSPVA (196 kg/hab/an) reste très significativement inférieur aux ratios départementaux, régionaux et nationaux, grâce à une très nette diminution de 2018 à 2019 (- 45 kg/hab/an), liée à l'extension des consignes de tri à tous les emballages. Il repart légèrement à la hausse en 2020.

4.5.2/ Sur la collecte sélective

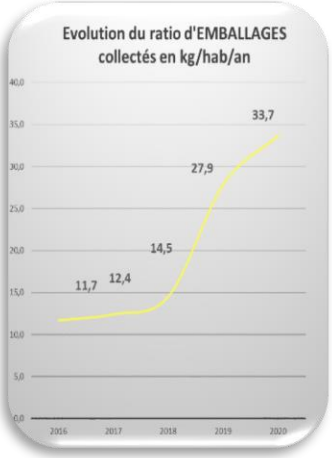

Le ratio d' Emballages poursuit sa progression spectaculaire entamée en 2019.

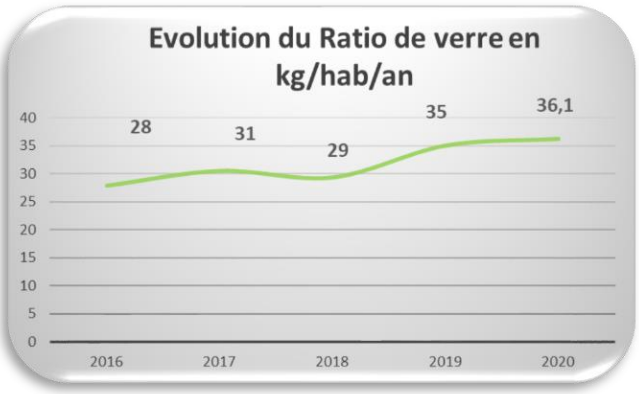

La ratio Verre est à 36 kg/hab/an, stable par rapport à 2019

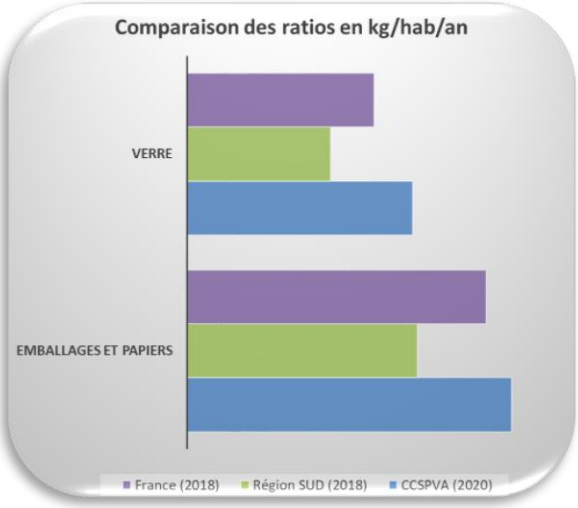

Les ratios de la CCSPVA restent significativement supérieurs aux ratios nationaux et régionaux.

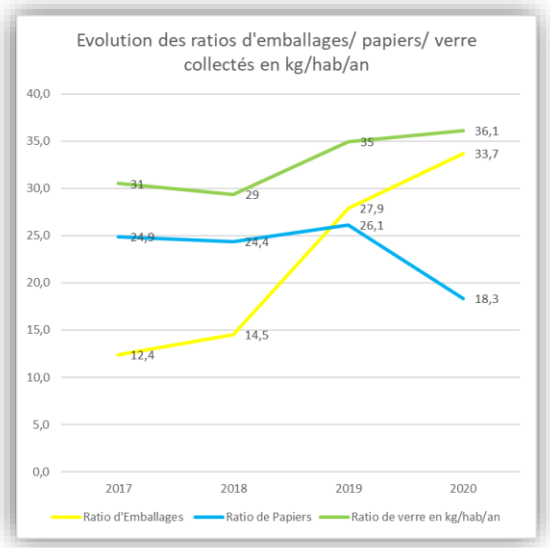

Les ratios Emballages et Verre sur la CCSPVA sont en nette progression depuis l'extension des consignes de tri fin 2018.
Le ratio Papier chute fortement sur 2020.

4.5.3/ Sur les principaux matériaux collectés en déchèteries

Le ratio « Encombrant » diminue, pour se rapprocher du ratio national. Le ratio « Déchets Verts » sur la CCSPVA retrouve une valeur proche de celle de 2018, après une année 2019 exceptionnelle.

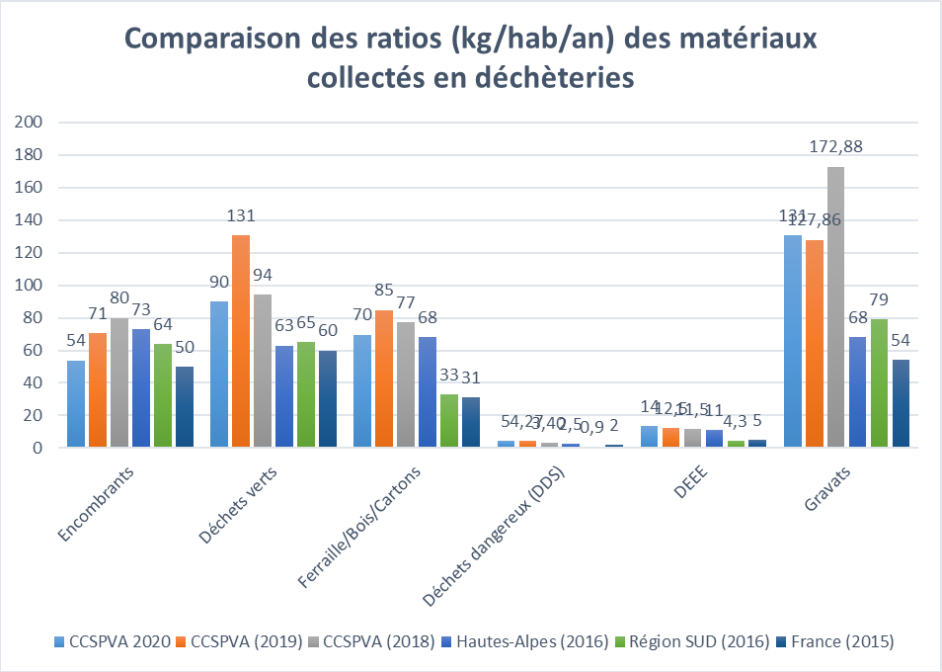

Le ratio « Gravats », bien que très largement supérieur aux autres, se stabilise, en lien avec la tarification mis en place pour les professionnels.

CHAPITRE 5 > Le traitement des déchets

5.1/ Localisation des unités de traitement, nature des traitements et valorisations

Déchets concernés	Unité de traitement/Mode de valorisation
OMR Ordures Ménagères Résiduelles	ISDND Le Beynon Ventavon/ Enfouissement
Encombrants	
Emballages issus de la collecte sélective	Centre de Tri simplifié de Manosque/ Conditionnement et expédition vers les

Papiers issus de la collecte sélective	différentes filières de recyclage selon les matériaux
Verre issu de la collecte sélective	Plate-forme Beynon, Ventavon/ Expédition vers le repreneur
Ferraille	La Roche de Rame Lelièvre Recyclage (05)/ Tri, dépollution découpage, broyage puis expédition vers les acieries ou fonderies
Batteries	La Roche de Rame Lelièvre Recyclage (05)/ Dépollution, broyage puis recyclage de chaque matériau isolé
Cartons	Centre de tri de GROS Environnement à La Mure (38) puis papetier Emin Leydier (26)
Déchets verts (broyat)	Travaux et Environnement Les Mées (04)/ Valorisation énergétique, amendement agricole pour la partie fine
Bois non traité classe A (broyat)	Travaux et Environnement, Les Mées (04)/ Valorisation énergétique (réseaux de chaleur et chaufferies industrielles)
Bois traité classe B (broyat)	Travaux et Environnement, Les Mées (04) Fabrication de panneaux de particules
Ampoules et néons	Relight Milan Italie/ Dépollution et démantèlement pour recyclage des matières, valorisation énergétique, réemploi
Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	Solamat Merex à Rognac (13) et Fos sur Mer (13)/ Valorisation énergétique ou incinération
DEEE : électroménager hors froid	Praxy Epur Méditerranée Gignac La Nerthe (13)/ Dépollution, séparation des matériaux, recyclage de chaque matériau isolé, valorisation énergétique
DEEE : électroménager froid	PURFER-FRICOM Marignane (13)/ Dépollution, séparation des matériaux, recyclage de chaque matériau isolé, valorisation énergétique
DEEE : petits appareils en mélange	Véolia-Triade Rousset (13)/ Dépollution, séparation des matériaux, recyclage de chaque matériau isolé, valorisation énergétique
DEEE : écrans	Envie Sud Est Villerubanne (69) et Véolia Triade à Saint Sylvain d'Anjou (49)/ Dépollution, séparation des matériaux, recyclage de chaque matériau isolé, valorisation énergétique
Gravats	Enfouissement décharge du Lozerot (Chorges)
Huiles de vidange	Usine OSILUB Gonfreville l'Orcher (76)/ Valorisation énergétique ou régénération par reraffinerie (75%)
Huiles alimentaires	Usine NORD ESTER Dunkerque/ Recyclage pour production de bio carburants
Mobilier	Sites de traitement sur toute la France en fonction des matériaux/ Recyclage, valorisation

	énergétique, panneaux de particules, panneaux isolants
Piles	Sites de traitement sur toute la France/ Séparation des métaux et réutilisation
Pneus	Sites de traitement sur toute la France/ Valorisation énergétique ou fabrication d'autres produits
Textiles	Fils d'Ariane (05)/ Recyclage ou réutilisation

5.2/ Bilan du traitement des déchets

5.2.1/ Taux global de valorisation (sur les principales catégories de déchets collectées en 2017)

Le Taux Global de Valorisation indique la totalité des quantités collectées et la part des tonnages orientés vers une valorisation matière et énergétique (détail du calcul en annexe).

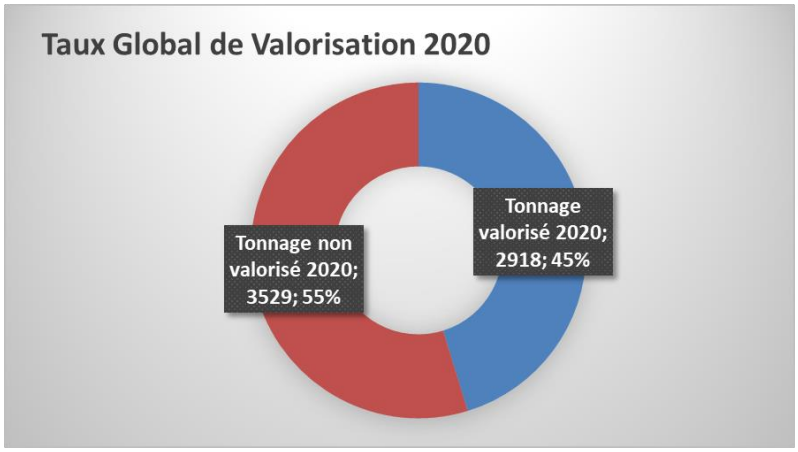

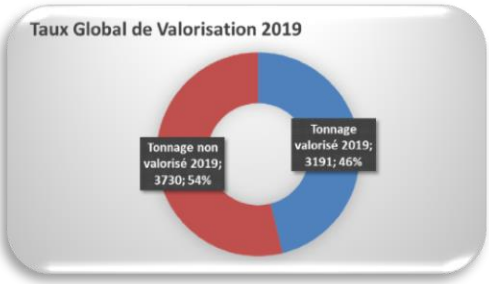

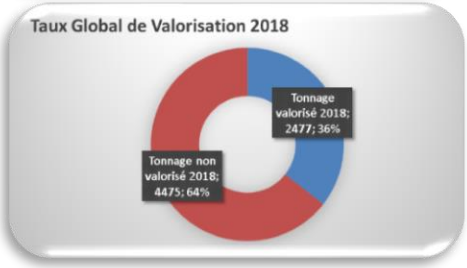

Tonnages comptabilisés pour calcul du TGV : OMR+collecte sélective+ encombrants+ ferraille- batteries+ cartons+ déchets verts+ bois + mobilier+ D3E+ DDS (éco et hors-éco) +plâtre + GRAVATS

Le TGV 2020(45%) est stable par rapport à 2019 (46%), ceci avec un tonnage total entrant en nette diminution (moins 474 t).

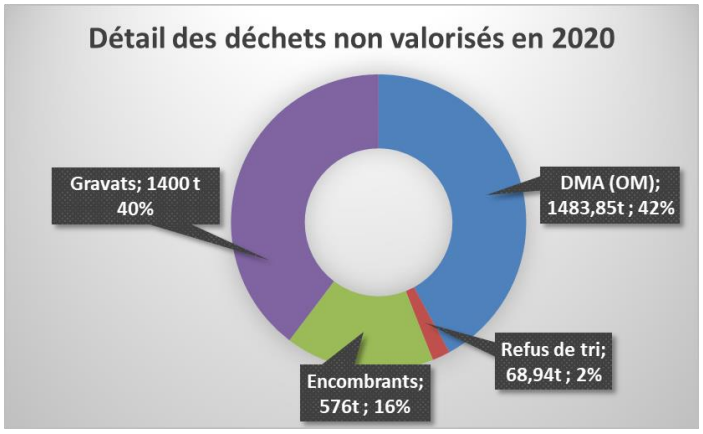

Parmi les déchets non valorisés, les proportions restent globalement les mêmes qu'en 2019.
40 % sont des gravats, 42 % des ordures ménagères, 16% des encombrants récupérés en déchèteries (variation la plus significative -5%)

5.2.2/ Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage

Le tonnage des déchets ménagers et assimilés mis en installation de stockage en 2010 correspond à l'indice 100. Un indice pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.

Pas de données sur 2010

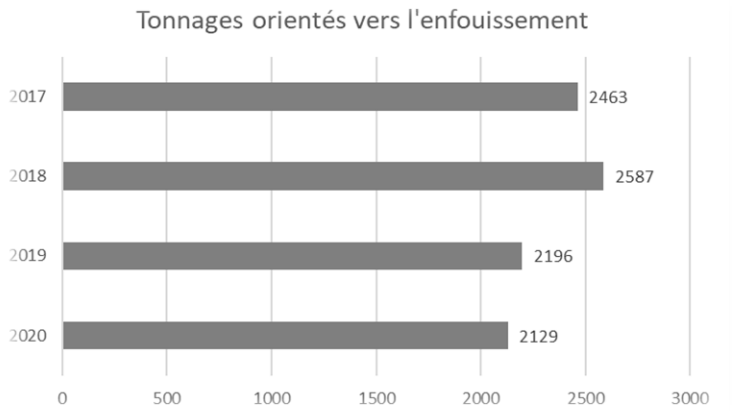

Le tonnage mis en installation de stockage en 2018 s'élevait à 2 587 t (1734 t d'OM + 833 t d'encombrants +20 t de refus de tri), soit une augmentation de 5% par apport à 2017

Le tonnage mis en installation de stockage en 2019 s'élevait à 2 196 t (1 421 t d'OM + 735 t d'encombrants +40 t de refus de tri), soit une diminution de 16% et 391 t par apport à 2018.

Le tonnage mis en installation de stockage en 2020 s'élève à 2 129 t (1 484 t d'OM + 576 t d'encombrants +69 t de refus de tri), soit une diminution de 3% et 67 t par apport à 2019.

5.2.3/ Collecte sélective : Refus de tri

69 t sur les 254 t d'emballages collectés sont des refus de tri, ce qui représente 27 %, taux en très nette augmentation.
Sur ces 69 t, 62 t sont des erreurs de tri commises par les habitants qui finissent à l'enfouissement, au lieu d'être valorisées dans les différentes filières.
Et 7 t correspondant à la freinte, c'est-à-dire la perte de matière subie par les marchandises pendant le transport et le process

Ces refus de tri représentent un coût supplémentaire pour la collectivité puisque collectés et traités au tarif des matériaux recyclables. L'extension des consignes de tri et leur simplification n'ont pas permis, contrairement à ce à quoi l'on aurait pu attendre ; de diminuer ces refus de tri.

5.2.4/ Objectifs nationaux de réduction des déchets et Plan Régional de Prévention et de gestion des Déchets : objectifs à atteindre

Au terme de l'enquête publique, le plan Régional accompagné de son rapport environnemental et de ses annexes a été approuvé le 26 juin 2019 par l'Assemblée Plénière du Conseil régional.
Le 15 octobre 2019, le Préfet a arrêté le SRADDET. Conformément à la Loi NOTRe, le SRADDET s'est substitué au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets qui a été abrogé.
Le SRADDET est désormais opposable à toutes les décisions publiques prises en matière de déchets, d'autorisation environnementale ou d'installations classées pour la protection de l'environnement.

Le SRADDET doit prendre en compte les objectifs nationaux fixés par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015, mais aussi les objectifs fixés dans le Plan Climat de la Région afin de développer un nouveau modèle économique, pour se diriger vers une économie circulaire, économe en ressources.

- Réduire de 10 % la production de l'ensemble des déchets non dangereux ménagers et d'activités économiques, dès 2025 par rapport à 2015. Cela représente un évitement de l'ordre de 600 000 tonnes en 2025 et 2031 ;
- Développer le réemploi et augmenter de 10 % la quantité des déchets non dangereux non inertes faisant l'objet de préparation à la réutilisation ;
- Valoriser 65 % des déchets non dangereux non inertes en 2025 ;
- Valoriser 70 % des déchets issus de chantiers du BTP d'ici 2020 ;
- Limiter en 2020 et 2025 les capacités de stockage ou d'incinération sans production d'énergie des déchets non dangereux non inertes (- 30 % en 2020, puis – 50 % en 2025 par rapport à 2010)

Pour en finir avec les plastiques, la Région Sud a lancé un programme ambitieux visant « Zéro déchet plastique en Méditerranée en 2030 ».

Objectifs :
Supprimer tous les déchets plastiques sur terre et dans la nature
Lutter activement contre la pollution marine
Valoriser les 150 000 tonnes de déchets plastiques produits annuellement dans la région
Accompagner le développement des filières de recyclage et de l'écoconception

Les actions se répartissent autour de 3 axes :

1- La préservation des milieux

La Région soutient les actions exemplaires en en matière de protection de la mer contre les macro-déchets, en particulier les plastiques, qui représentent à eux seuls 70 % des pollutions, notamment à travers l'appel à projets « Fonds de dépollution».

2- Le soutien aux collectivités exemplaires

L'idée est d'inciter les collectivités à montrer l'exemple afin d'entraîner les autres collectivités, les entreprises régionales et les associations vers une démarche zéro plastique.

3- La mise en place d'un nouveau modèle d'économie circulaire autour du plastique

La Région soutient les initiatives innovantes ou expérimentales en matière d'écoconception, de prévention et de valorisation des déchets (opérations innovantes de collectes sélectives, de conteneurs innovants, d'études, de coopérations sur l'éco-conception ou le design, etc.)

Autre priorité de la Région Sud : la lutte contre le gaspillage alimentaire. L'objectif est d'atteindre moins 50 % de pertes et gaspillages alimentaires d'ici 2025 (c'est l'objectif fixé par le Pacte national de lutte contre le gaspillage, mis en place par le Ministère de l'agriculture).

Pour y parvenir, la Région soutient les projets exemplaires et/ou innovants visant à réduire de manière concrète et mesurable le gaspillage et inciter les consommateurs à changer de comportement.

Le Réseau régional de Lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaires de Provence-Alpes-Côte d'Azur a été lancé officiellement par l'ADEME, la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) et la Région le mercredi 16 octobre 2019, à l'occasion de la journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire.

LIFE IP SMART WASTE : ENSEMBLE, POUR UNE RÉGION ZÉRO DÉCHET

La Région Sud est cheffe de file du projet européen LIFE IP Smart Waste. C'est la seule Région de France à piloter ce type de programme sur les déchets dont l'objectif est de

développer une dynamique territoriale afin de mettre en œuvre le plus efficacement la planification régionale de gestion des déchets.

Le projet LIFE IP Smart Waste a démarré en janvier 2018. Au programme : une centaine d'opérations concrètes, deux appels à projets, des journées de partages d'expériences pour les élus afin de renforcer les connaissances et échanger les bonnes pratiques entre tous les acteurs, l'animation de 12 ateliers annuels autour de thématiques prioritaires de 2018 à 2023, etc.

Dans ce cadre, la CCSPVA a répondu fin 2019 à l'appel à projets Stratégie territoriale en matière de prévention et de gestion des matières organiques LIFE IP SMART WASTE (2021-2023).

Elle a également signé le 27 septembre 2019, la charte Zéro Plastique initiée par l'ADEME afin de s'engager progressivement mais durablement, à réduire les déchets plastiques.

CHAPITRE 6> Impact environnemental et sanitaire

Le rapport doit contenir, de manière obligatoire, une description des mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets. Le choix des indicateurs à mettre en avant est laissé libre. Les indicateurs suivants peuvent être mis en œuvre, si la collectivité dispose des données suffisantes : quantité de Gaz à Effet de Serre (GES) émis par le service (en tonnes équivalent CO2), consommation de carburant des véhicules de collecte et de transport des déchets, activités de compensation carbone, travaux de mise aux normes des équipements, tests et mesures d'innocuité du compost, etc. L'engagement dans une démarche qualité type QUALITRI ou ISO 14001 peut être explicité ici. Ces indicateurs seront présentés via un texte, des tableaux, histogrammes ou « camemberts », selon la pertinence. Les sources de données et les lieux de mise à disposition de celles-ci seront indiqués. Si elle a été mesurée, l'évolution de certains indicateurs peut également être intéressante à présenter au lecteur.

Pas de données suffisantes disponibles

CHAPITRE 7> La concertation et la gouvernance

7.1/ Description des moyens d'information et de communication

Commission Environnement réunie le 17 septembre 2020, à l'ordre du jour : le programme LIFE, la mise en place de la Régie de collecte, les résultats des marchés relancés, les travaux en cours, les tonnages et un point financier.

Présentation du rapport annuel 2019 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés en conseil communautaire en juin 2020
Transmission du rapport à chaque mairie

Diffusion de différents supports : journal intercommunal
Communiqués de presse
Mise à jour régulière du site internet
Animation de la page Face Book

7.2/ Suivi des réclamations

74 réclamations relatives à la Redevance des Ordures Ménagères ont été traitées par le service en 2020, chiffre plutôt en diminution.
35 concernaient des aménagements- déménagements-vente

PARTIE 2
LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

CHAPITRE 8> Modalites d'exploitation du service public de gestion des déchets

8.1/ Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets : population desservie et tonnages collectés par catégorie de déchets

Année 2020	OMR	Emballages	Papiers	Verre	Déchèteries* (hors tonnage gravats)	Total tous flux
Population desservie	7 580	7 580	7 580	7 580	10 697	
Tonnage collecté	1 484	255	139	274	2 894	5 046
Ratio CCSPVA kg/hab/an	196	52		36	271	554
Ratios nationaux (2018)	254	49		30	165	498
Ecart/ratios nationaux	-30	7		17	39	33
Evolution par rapport à n-1	4%	23%	-28%	5%	-15%	

Source ratios nationaux : sinoe.org

Rappel :

Année 2019	OMR	Emballages	Papiers	Verre	Déchèteries* (hors tonnage gravats)	Total tous flux
Population desservie	7 516	7 516	7 516	7 516	10 555	
Tonnage collecté	1 421	207	194	260	3 420	5 502
Ratio CCSPVA kg/hab/an	189	53		35	324	601
Ratios nationaux (2015)	263	47		29	149	488
Ecart/ratios nationaux	-39	12		16	54	43
Evolution par rapport à n-2	-18%	92%	7%	19%	17%	

**Déchèteries matériaux prix en compte : encombrants, ferraille, cartons, plâtre, déchets verts, bois, mobilier, D3E, DDS*

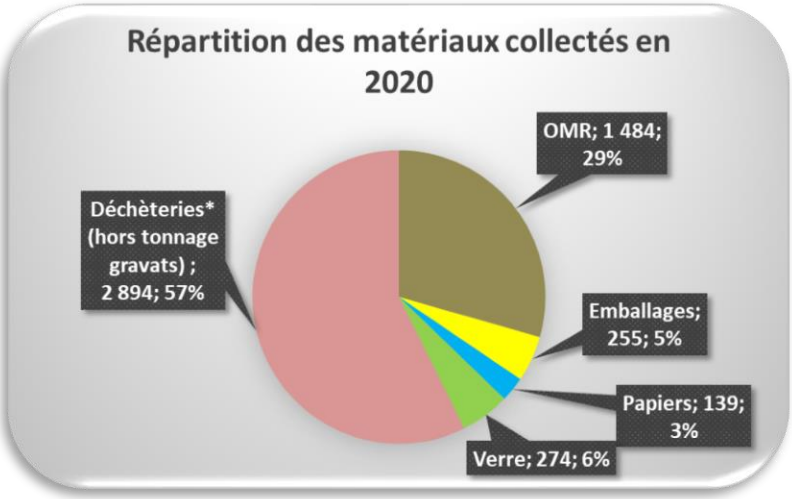

8.2/ Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Nom de l'entreprise	Nature prestation	Echéance	Montant annuel des prestations TTC 2019	Montant annuel des prestations TTC 2020	Evolution n-1 en %
Alpes Assainissement	Collecte et traitement des OMR	31/12/2019	310 627 €	330 724 €	+ 6%
Alpes Assainissement	Collecte et traitement collecte sélective	31/12/2018	214 127 €	251 446 €	+ 17%
Alpes Assainissement-	Collecte et traitement encombrants	31/12/2018	112 854 €	91 525 €	-19%
Alpes Environnements	Collecte et traitement hors éco DDS	31/12/2018	26 869 €	30 351 €	+ 13 %
Alpes Assainissement	Broyage déchets verts et bois	31/12/2018	31 672 €	24 633 €	-28 %
Travaux et Environnement	Traitement déchets verts	31/12/2018	16 775 €	12 452 €	-25 %
Travaux et Environnement	Traitement Bois	31/12/2018	28 146 €	23 448 €	-17%
GROS Environnement	Collecte et traitement des cartons	31/12/2018	17 181 €	17 545 €	+2%

CHAPITRE 9/ Budget, coût du service et financement

9.1/ Montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement et aux investissements du service

Réalisations de l'exercice :

	2017	2018	2019	2020	Evolution
Section d'exploitation CA*					
Dépenses	1 277 716 €	1 115 264 €	1 048 424 €	1 131 790 €	+ 7%
Recettes	1312 304 €	1 161 375 €	1 071 447 €	1 213 795 €	+ 13 %
Solde	+ 34 587 €	+ 46 111 €	+ 23 022 €	+ 82 004 €	
Section d'investissement CA**					
Dépenses	165 689 €	481 564 €	180 894 €	216 244 €	+ 19%
Recettes	162 710 €	478 343 €	242 758 €	574 665 €	+ 136 %
Solde	- 2 979 €	- 3 220 €	61 864 €	358 420 €	

* hors reports n-1

**hors reports n-1 et restes à réaliser

9.2/ Le coût aidé du service public et niveau de financement (à partir de 2018) *Source = matrice des coûts*

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité. Il s'exprime de façon globale, sans distinction de flux, sans distinction de charges et de produits, sans distinction d'étapes techniques. Il représente l'ensemble des charges (structure, communication, prévention, collecte, traitement dont amortissements…) qui affectent le service, déduction faite des produits (ventes de matériaux, d'énergie, soutiens des sociétés agréées, aides diverses). Son unité est l'euro et l'euro par habitant.

Coût aidé TTC Matrice 2018	727 279 €
Coût aidé TTC Matrice 2019	775 508 €
Coût aidé TTC Matrice 2020	834 731 €
Total REOM 2020 *	738 067 €

Source de données : matrice agrégée en euros et en euros par habitant. Données dans la matrice dans la colonne « total » : le coût aidé TTC (pour les collectivités non assujetties à la TVA, ou assujetties partiellement) ou le coût aidé HT (pour les collectivités assujetties à la TVA). Le mode de représentation du coût aidé du service est conjoint avec celui du financement du service (voir ci-après).

9.3/ Le financement du service public

Le financement du service est assuré par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères dont les montants pour l'année 2020 sont les suivants (tarifs inchangés par rapport à 2019):

CATEGORIES	**TARIFICATION REOM 2020**		
	La Bâtie-Neuve	Avançon, Bâtie-Vieille (La), Montgardin, Rochette (La), Rambaud, Saint Etienne-Le-Laus, Valserres	Bréziers, Espinasses, Piégut, Remollon, Rochebrune, Rousset, Thèus, Venterol
Résidences principales	170 €	160 €	
Résidences secondaires	156 €		
Logement habitat mobile occupé de façon saisonnière dans un camping	70 €		
Gîtes ruraux, meublés, tourismes	154 €	130 €	
Mairies	1,05 € par habitant		
Cantines - Accueil collectif de mineurs (ACM) et Collège	0,08 € par repas		
Crèches	13 € par place		
Maisons de retraite	80,00 € par lit		
Maisons en travaux	130 €		
Services publics	400 €		
Chambres et tables d'hôtes			
- Part fixe (chambres d'hôtes)	3 € par lit		
- Couverts (tables d'hôtes)	0,15 € par couvert		
Hôtels et restaurants			
- Part fixe	100 €		
- Nuitées	0,11 € par nuitée		
- Couverts	0,15 € par couvert		
Sanctuaire Notre Dame du Laus			
- Nuitées (dont petit déjeuner)	0,11 € par nuitée		
- Couverts	0,18 € par couvert		
Campings			
- Tentes – Caravanes – Campings cars	14 € par emplacement 0,12 € par nuitée et par personne assujettie (de plus de 18 ans		
- Chalets – Mobils-homes - Tentes équipées (type Safari)	30 € par unité 0,12 € par nuitée et par personne assujettie (de plus de 18 ans)		
Professionnels du territoire avec un accès illimité aux déchèteries d'Avançon et Théus			

Agriculteurs, arboriculteurs, maraîchers, éleveurs et centres équestres	84 €	
Artisans et entreprises (Tranche effectif entre 0 et 2)	163 €	
Artisans et entreprises (Tranche effectif entre 3 et 5)	207 €	
Artisans et entreprises (Tranche effectif entre 6 à 15)	449 €	
Artisans et entreprises (Tranche effectif entre16 et 30)	600 €	
Artisans et entreprises (Effectif > 30)	868 €	
Artisans et entreprises producteurs de bio déchets (Tranche effectif entre 0 et 3)	450 €	
Artisans et entreprises producteurs de bio déchets (Tranche effectif entre 4 et 10)	700 €	
Artisans et entreprises producteurs de bio déchets (effectif > 10)	1350 €	
Commerces ambulants	50 €	
Commerces permanents non alimentaires	150 €	
Commerces saisonniers (alimentaires et autres)	115 €	
Commerces à vocation touristique	300 €	
Commerces multi-activités	300 €	
EDF-RTE	2 500 €	
Professionnels de la santé	100 €	
Professions libérales	130 €	
Supérettes	955 €	500 €
Supermarchés	2 500 €	
Tarifications spécifiques à certains dépôts en déchèteries Gravats Particuliers : dépôts gratuits Professionnels du territoire : 25 € par m3 Professionnels extérieurs au territoire : interdiction de déposer des gravats Pneus Pneus VL : dépôts gratuits Pneus Agraires- Poids Lourd : 40 € par pneu		
Professionnels extérieurs au territoire		
Seuls sont autorisés : Déchets verts et bois 50 € par dépôt Encombrants 100 € par dépôt		

CHAPITRE 10> Structure du coût

10.1/ Nature des charges ou coût complet par étape technique, tous flux confondus *(source Matrice Ademe matrice agrégée en €)*

Coût complet= totalité des charges hors TVA. Il permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par la collectivité.

Année	Coût complet € HT					
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers	Emballages	Déchets des déchèteries	Total
2018	420 619 €	30 036 €	38 153 €	113 903 €	374 158 €	976 891 €
2019	321 864 €	29 847 €	37 094 €	188 970 €	404 626 €	982 401 €
2020	347 159 €	34337	33 725 €	236 680 €	415 931 €	1 067 832 €

Montant TVA acquittée 2020= 76 562 €

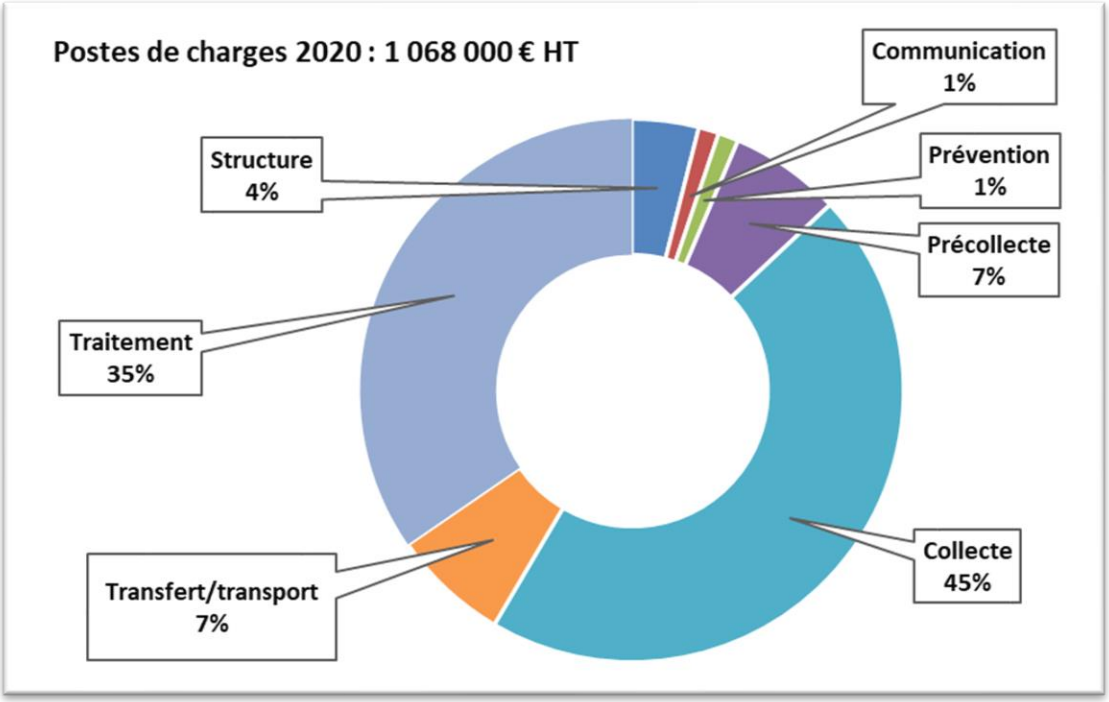

Source Matrice ADEME 2020 onglet valorisation

Hiérarchisation des postes de charges :

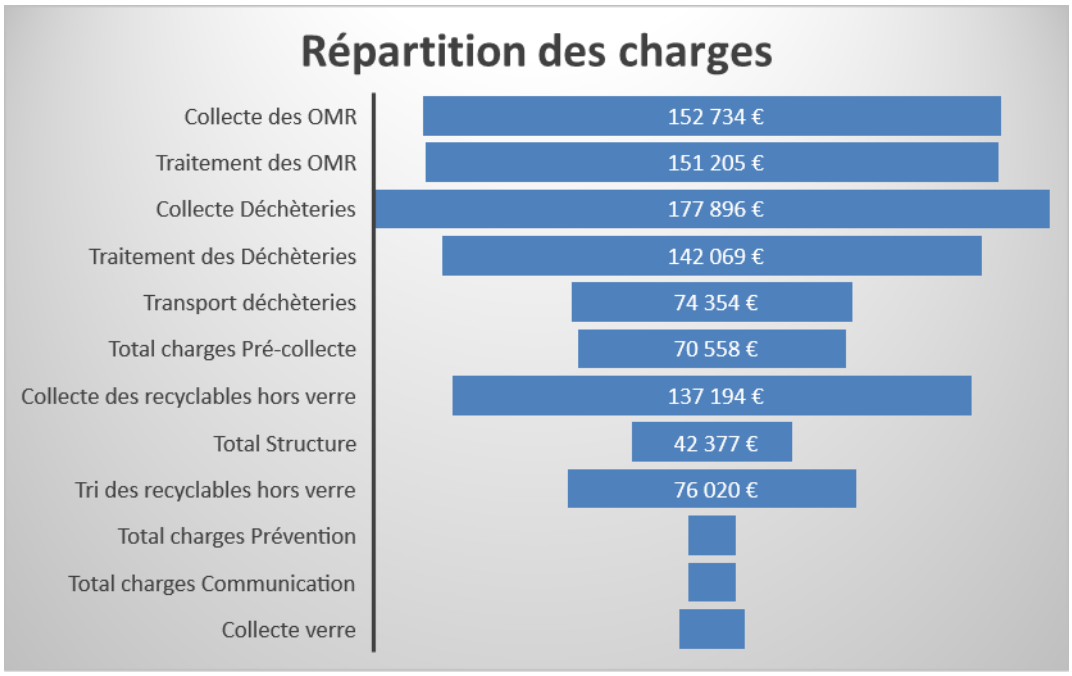

Source Matrice ADEME 2020 onglet valorisation

10.2/ La nature des produits (ou montant global détaillé des recettes) hors REOM

Les éléments suivants peuvent être mentionnés :

	2018	2019	2020	Explication variations 2019-2020
		Montant des soutiens versés par les ECO ORGANISMES		
CITEO	89 186 €	52 097 €	83178.64 €	Augmentation des t suite ECT
CITEO Papiers	7 732 €	12 054 €	9 411.69	
Ocad3e	12 313 €	9 653 €	10 342 €	stable
ECO MOBILIER	10 485 €	10 919 €	9 861 €	stable
ECO DDS	1 932 €	2 787 €	2 162 €	stable
		Montant des recettes issues de la valorisation		
Vente Ferraille et Batteries	12 962 €	13 026 €	9 917.20 €	Baisse du prix de rachat lié à la crise sanitaire
Vente Acier	1 184 €	2 510 €	1 025.59	Idem
Vente plastiques	2 352 €	63 €		Nouveaux standards, passage en ECT : voir détail ci-dessous
Vente cartonnettes	2 247 €	900 €	413.07 €	Passage nouveau standard PCM suite ECT
Ventre tetrapak		50 €	67 €	
Vente Papiers Cartons Mêlés (PCM)		2 608 €	231 €	Prix de rachat 0 €, crise sanitaire
Vente cartons	16 937 €	11 757 €	10 269 €	Stable
Vente Aluminium	364 €	1 026 €	1 107.02 €	Stable
Vente Verre	5 591 €	6 330 €	5 019.21	Stable
Vente Papiers	12 362 €	12 063 €	7 095 €	Diminution des tonnages et du prix de rachat

		Autres produits		
Vente bacs OM		3 276 €		
Vente composteurs		850 €	1 655 €	Un nombre de composteurs vendus en hausse
Dépôts payants en déchèteries		700 €	4 542 €	Une nouvelle tarification sur les gravats (925 €), pneus déposés par l'ONF (1440 €), contrôle plus précis.

A noter : le passage en extension des consignes de tri en 2019 a affecté fortement les recettes issues de la valorisation : les plastiques triés dans la colonne jaune sont expédiés vers le nouveau centre de tri simplifié de Manosque, duquel ils sortent en 2 flux (PRM Plastiques Rigides en Mélange et Films Plastiques). Ces deux flux font ensuite l'objet d'un transport vers un 2ème centre de tri et sont triés une nouvelle fois. Le surcoût lié au transport et au sur-tri entraine un rachat matière à 0 €/t en 2019, et un surcoût de 6 116 € déduit des soutiens Citéo de la collectivité convention tripartite.

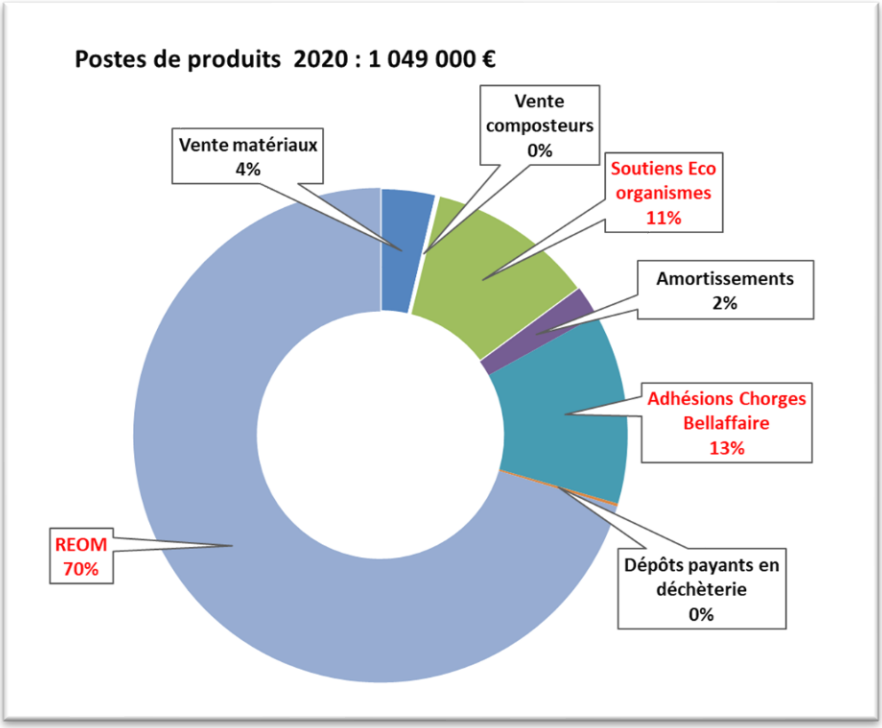

Source Matrice ADEME 2020 onglet valorisation

La REOM reste la principale source de financement du service (70%, 736 000 €), les adhésions de Chorges et Bellaffaire sont importantes pour l'équilibre budgétaire (13% des recettes) , les éco organismes participent à hauteur de 11 % des recettes globales.

10.3/ La répartition des charges, des produits et du financement

CHARGES 2020 Total =1 068 000 €	PRODUITS 2020 Total =1 049 000 €

Taux de couverture des charges par les produits	**98%**

Source fichier excel Matrice ADEME 2020 onglet valorisation

En 2020, les produits couvrent tout juste les charges (- 19 000 €).

CHAPITRE 11> Coût des differents flux de déchets

11.1/ Coût des différents flux

Source de données : matrice agrégée en euros.
Données dans la matrice dans la ligne « coût aidé HT » :
pour chaque colonne de la matrice et pour la colonne total

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers	Emballages	Déchets des déchèteries	TOTAL
Coût aidé HT 2018	408 630 €	17 812 €	10 397 €	25 440 €	193 936 €	656 215
Coût aidé HT 2019	317 410 €	21 515 €	11 639 €	132 550 €	221 365 €	704 479 €
Coût aidé HT 2020	341 757 €	24 614 €	16 675 €	142 001 €	233 122 €	758 168 €

Coût aidé = coût complet (totalité des charges HT) – vente matériaux-soutiens des sociétés agréées- aides reçues

On observe le transfert de charges entre 2018 et 2019, des ordures ménagères vers les emballages, transfert en lien avec l'ECT.

On constate une augmentation généralisée sur chacun des flux, des coûts restants à charge de la collectivité.

Le coût de gestion des OMR reste le plus impactant.

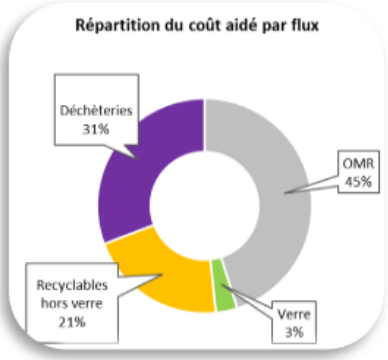

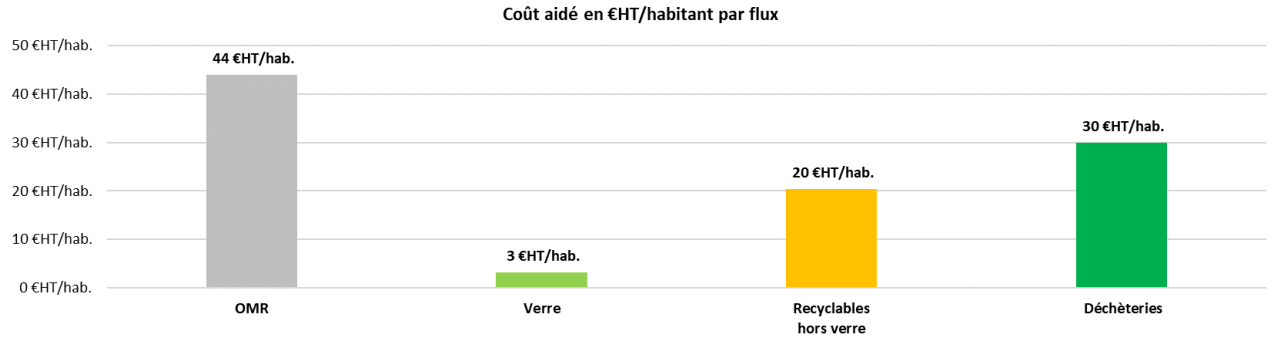

11.2/ Couverture des charges par les produits par flux

Source de données : matrice agrégée en euros.
Données dans la matrice dans chaque colonne et dans la ligne total pour chaque colonne de la matrice et pour la colonne total

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers	Emballages	Déchets des déchèteries	Total
Total charges 2018	420 619 €	30 036 €	38 153 €	113 904 €	374 179 €	976 891 €
Total produits 2018	11 988 €	12 224 €	27 756	88 464	180 243 €	320 676 €
% de couverture des charges par les produits	3%	41%	73%	78%	48%	33%
Total charges 2019	321 864 €	29 847 €	37 094 €	188 970 €	404 626 €	982 401 €
Total produits 2019	4 454 €	8 332 €	25 455 €	56 420 €	183 261 €	277 922 €
% de couverture des charges par les produits	1%	28%	69%	30%	45%	28%

	OMR	VERRE	PAPIERS	EMBALLAGES	DECHETS DES DECHETERIES	TOTAL
Total charges 2020	347 159 €	34 336 €	33 725 €	236 680 €	415 931 €	1 067 832 €
Total produits 2020	5 402 €	9 722 €	17 051 €	94 679 €	182 808 €	309 664 €
% de couverture des charges par les produits	1%	28%	50%	40%	44%	29%

11.2/ Répartition des charges par flux et par étape technique

Source de données : matrice détaillée en euros par tonne sans gravats (extraction sinoë)

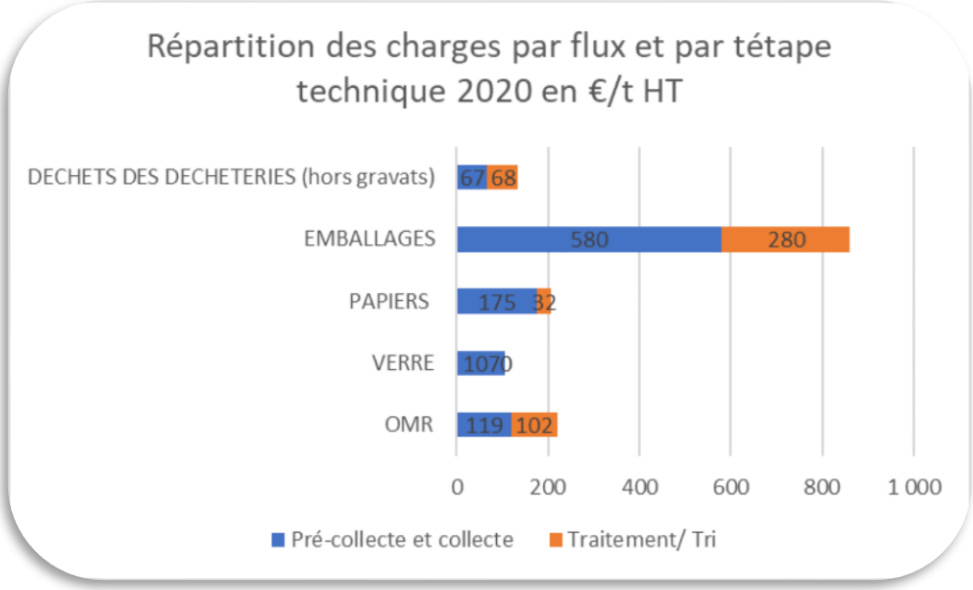

CHAPITRE 12> Evolution des coûts

A partir de 2018 (1ère année de remplissage de la matrice des coûts sur la CCSPVA)

Rappel : le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité. Il s'exprime de façon globale, sans distinction de flux, sans distinction de charges et de produits, sans distinction d'étapes techniques. Il représente l'ensemble des charges (structure, communication, prévention, collecte, traitement dont amortissements…) qui affectent le service, déduction faite des produits (ventes de matériaux, d'énergie, soutiens des sociétés agréées, aides diverses). Son unité est l'euro et l'euro par habitant.

	OMR	Verre	Papiers	Emballages	Déchets déchèteries hors gravats	GLOBAL
Coût aidé HT en €/hab 2018	55,03	2,4	1,4	3,43	26,12	88,38
Coût aidé HT en €/hab 2019	41,18	2,79	1,51	17,20	28,72	91,41
Coût aidé HT en €/hab 2020	43.92	3.16	2.14	18.25	30.16	97.44

CHAPITRE 13> INVESTISSEMENTS 2019

Achat et mise en place de colonnes aériennes et semi-enterrées (98011) : 92 623 € TTC
Amélioration des filières de récupération (60401) : 62 327 €, restructuration des espaces déchets verts bois sur les déchèteries (pose de blocs bétons de séparation), mise en place d'un nouveau conteneur ECO HORS ECO sur Théus.
Sensibilisation : 7 275 €, signalétique déchèteries.

ANNEXES

Annexe 1 Lexique

Types de déchets

DA : Déchets Assimilés

« Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières. Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants…) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux…) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères. »

DM : Déchets Ménagers

« Tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur est un ménage. »1 Ils comprennent la fraction résiduelle des ordures ménagères, les encombrants collectés en porte-à-porte, les collectes sélectives et les déchets collectés en déchèteries. »

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

« Il s'agit des déchets issus des ménages et des déchets assimilés. Les déchets produits par les services municipaux, déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, de marché ne relèvent pas de ce périmètre. DMA = DA+DM»

DASRI : Déchets des Activités de Soins à Risque Infectieux

« Déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire. Sont notamment concernés les déchets piquants, coupants, tranchants qui ne doivent en aucun cas être éliminés dans les poubelles classiques. L'élimination doit se faire conformément à la règlementation en vigueur. »

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

« Déchets issus de produits chimiques produits en petite quantité pour lesquels la limitation de l'impact sur l'environnement, la santé humaine ou les traitements des déchets autres nécessite un traitement spécifique. Ils étaient auparavant dénommés DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) ou DTQD (Déchets Toxiques en Quantités Dispersées). »

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

« Les DEEE sont des déchets très variés et de composition complexe. Ils sont essentiellement composés de métaux ferreux et non ferreux, verres (hors tube cathodique), bois, béton, plastiques, composants spécifiques (piles et accumulateurs, tubes cathodiques, cartes électroniques, écrans à cristaux liquides, relais ou

accumulateurs au mercure, câbles, cartouches et toners d'imprimante). Certains DEEE sont des déchets dangereux. »

OMA : Ordures Ménagères Assimilées

« Les ordures ménagères et assimilées sont les déchets ménagers et assimilés qui sont produits « en routine » par les acteurs économiques dont les déchets sont pris en charge par le service public de collecte des déchets (ordures ménagères résiduelles et déchets collectés sélectivement, soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire: verre, emballages et journaux-magazines). En sont exclus les déchets verts, les déchets d'encombrants, les déchets dangereux, les déblais et gravats, c'est-à-dire les déchets qui sont produits occasionnellement par les ménages et ce, quel que soit leur type de collecte. »

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

« Part des ordures ménagères collectées en mélange, restant après collectes sélectives. Cette fraction de déchets est parfois appelée « poubelle grise ». Sa composition varie selon les lieux en fonction des types de collecte. »

RSOM hors verre : Recyclables Secs des Ordures Ménagères hors verre

Cette catégorie est composée des emballages plastiques, des métaux (aluminium et acier), des cartons d'emballage et des journaux-magazines

Prévention et précollecte

Précollecte

« La précollecte réunit toutes les opérations précédant le ramassage des déchets par le service d'enlèvement. »

Prévention

« La prévention est un ensemble de mesures et d'actions visant à amoindrir les impacts des déchets sur l'environnement, soit par la réduction des tonnages (prévention quantitative), soit par la réduction de la nocivité (prévention qualitative). »

Réemploi

« Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus. Le réemploi est une opération de prévention. »

Modes de collecte

Collecte en apport volontaire

« Les déchets sont déposés dans des conteneurs spécifiques qui sont installés en différents points fixes sur la zone de collecte. Ces contenants sont accessibles à

l'ensemble de la population. Les déchèteries sont des installations de collecte de déchets par apport volontaire. Ces équipements peuvent être publics ou privés, et peuvent concerner aussi bien les déchets des ménages que les déchets des professionnels. »

Traitement des déchets

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Dangereux

« Installation destinée à stocker des déchets dits « ultimes » car ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation dans des conditions technologiques et économiques optimales. Dans le cas des ISDND, les déchets sont issus des ordures ménagères ou assimilées. L'élimination des déchets ménagers et assimilés dans ces installations s'effectue par dépôt ou enfouissement sur ou dans la terre. »

Refus de tri

« Déchets collectés sélectivement triés, mais in fine, stockés ou incinérés parce que ne respectant pas les critères permettant leur recyclage (emballages souillés, erreurs de tri, etc.)

Taux de valorisation

« Rapport entre la quantité de déchets valorisés (matière ou énergie) et la quantité totale de déchets générée. »

Valorisation

« Toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets. Le terme de « valorisation » englobe les opérations de recyclage, fabrication de combustibles solides de récupération, le remblaiement et la valorisation énergétique. »

Financement

REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

« Redevance liée au service rendu par la collectivité. Pour des questions pratiques, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères est souvent forfaitisée (assise sur le nombre de personnes au foyer ou la taille du bac). »